

2. CARACTERISATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE SERVICES

L'importance du champ assigné à la future Charte Territoriale des services publics du Val d'Adour conduit à mettre en œuvre une réflexion à deux niveaux : une approche, plus technique, de chaque type de services, selon les thématiques ou les publics cibles, complétée par une mise en perspective transversale et d'avantage stratégique de l'offre et de la demande de services sur le territoire du Val d'Adour.

2.1. L'IMPACT DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES SUR LA DEMANDE DE SERVICES

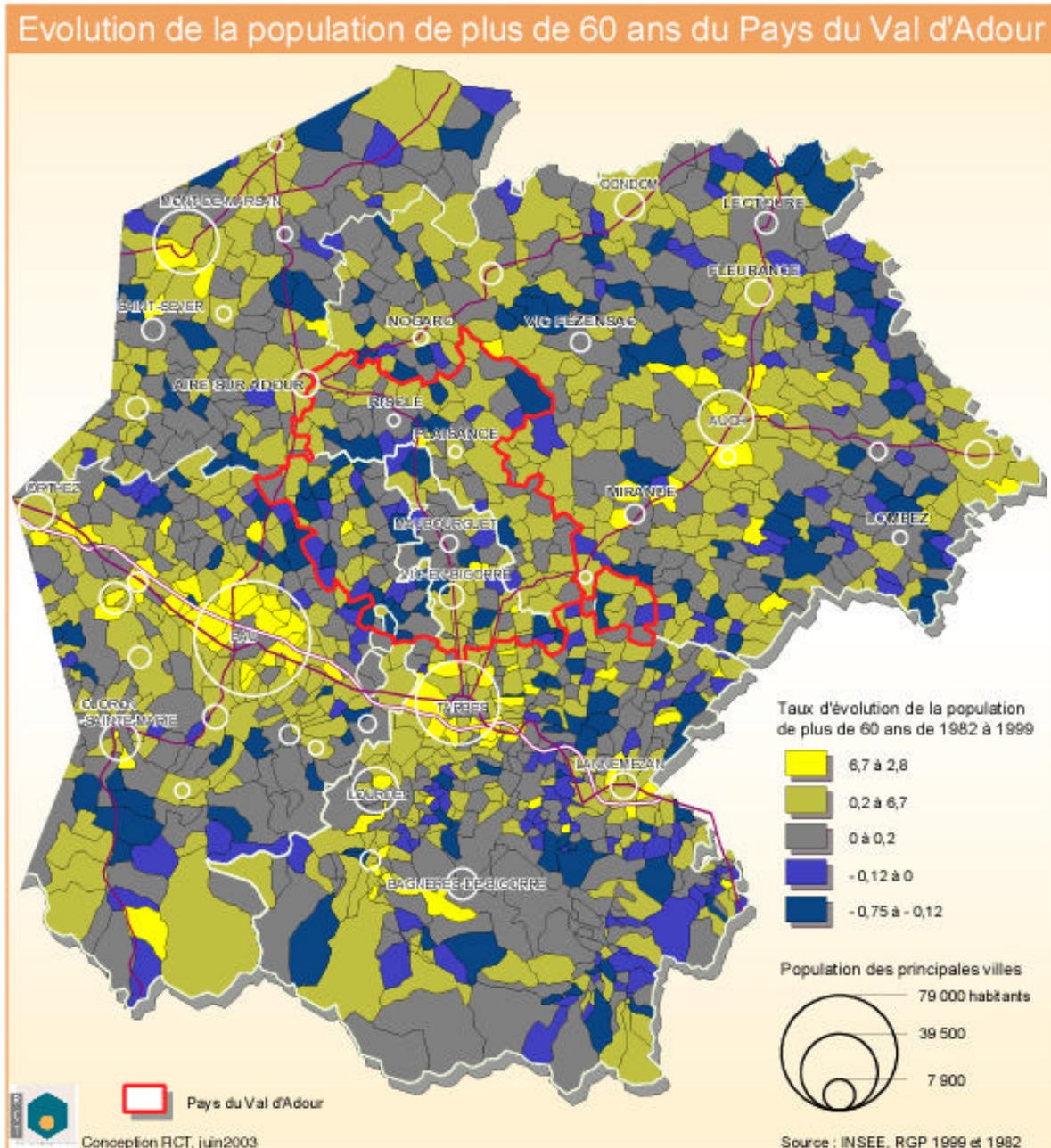
Plusieurs phénomènes occupent un rôle déterminant sur la demande de services, soit par l'évolution en volume de certains publics particuliers, soit par l'influence de comportements socioéconomiques sur les modes de consommation ou d'utilisation des services.

Le vieillissement de la population

Le léger déclin démographique observé sur le territoire entre les recensements de 1990 et 1999 s'accompagne d'un phénomène ancien de vieillissement. D'une part, le taux des plus de 60 ans dans la population tend à s'accroître pour atteindre 32,7% en 1999, d'autre part, le taux des plus de 75 ans, fortement demandeurs de services spécifiques (maisons de retraite, aide au maintien à domicile, santé...), prend une importance croissante : aujourd'hui dans le Val d'Adour, un habitant sur huit a plus de 75 ans.

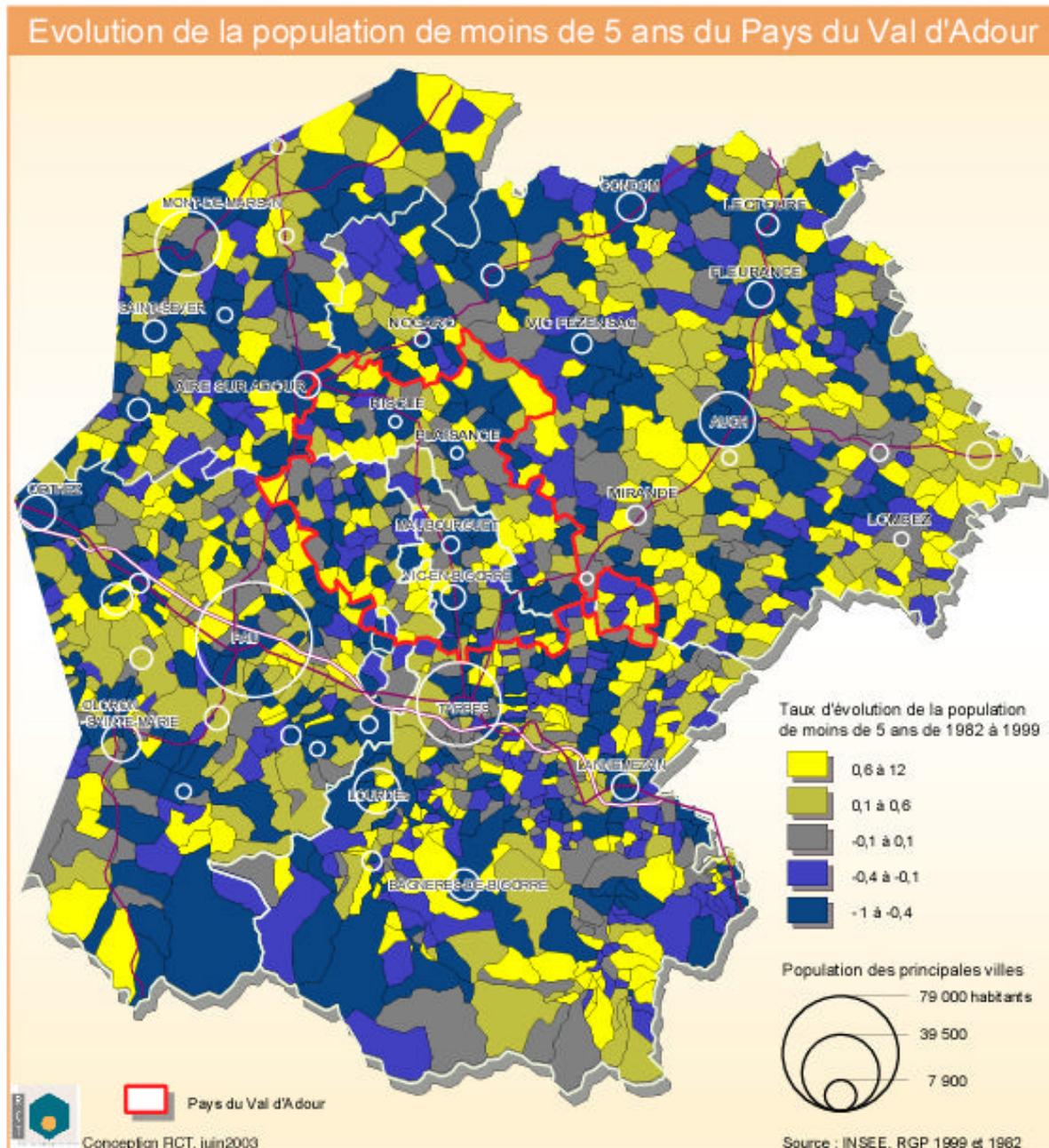
Ce phénomène concerne l'ensemble du territoire, même si la partie sud du Pays, située dans l'aire d'attraction de l'agglomération tarbaise est moins fortement touchée. Ainsi, les cantons de Vic, Rabastens et Montaner, qui constituent la frange sud du Pays comptent tous moins de 30% de personnes au moins sexagénaires, tandis que ce taux atteint ou dépasse 34% dans les cantons de Marciac ou Aignan. Si elle reste inférieure dans le sud du territoire, la part relative des personnes âgées y augmente de façon significative.

Les cantons gersois apparaissent comme les plus concernés par l'augmentation de la part de personnes âgées dans la population totale, avec les conséquences que cela engendre, d'un point de vue socioéconomique d'une part, mais aussi quant à l'évolution prévisible de la demande en matière de services au maintien à domicile, de places à prévoir dans les maisons de retraite et de modalités d'accès aux services (enjeu de mobilité...).



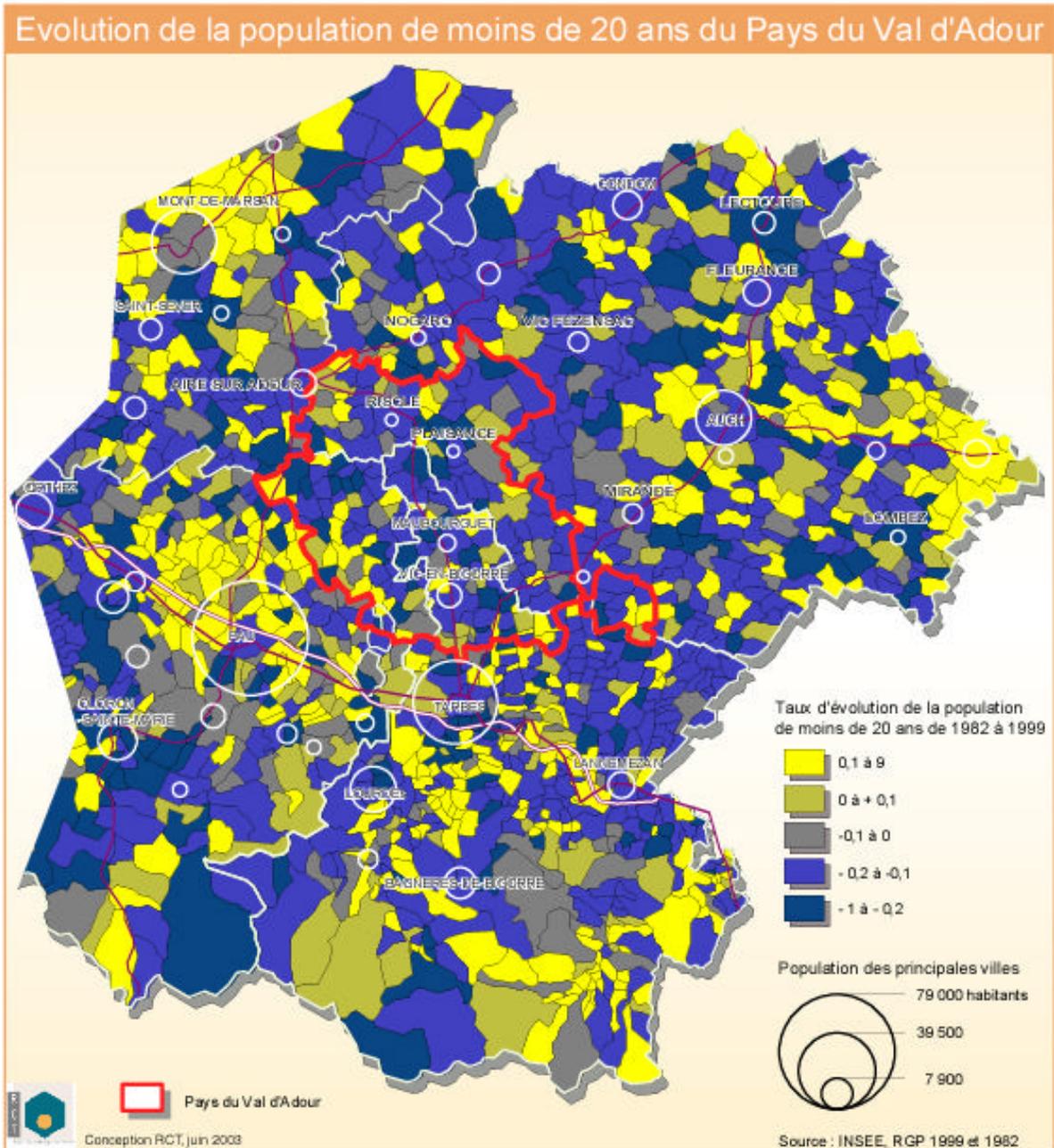
La diffusion spatiale des classes d'âge les plus jeunes

L'analyse de l'évolution du nombre d'enfants en bas âge entre 1982 et 1999 met en évidence un phénomène de réduction de cette population dans les principaux pôles urbains du Pays, notamment dans la vallée de l'Adour, au profit de communes plus rurales, souvent situées sur les coteaux et à l'écart des axes routiers d'envergure.



Liée à la difficulté de trouver des logements dans les bourgs principaux, ce phénomène n'est pas sans conséquence sur la demande de services d'accueil de la petite enfance : cette demande se trouve ainsi être de plus en plus diffuse sur le territoire, avec les enjeux d'accessibilité des structures de garde et de mobilité que cela induit.

Le même phénomène est observé sur l'ensemble de la tranche d'âge des moins de 20 ans. Là encore, les centres urbains perdent du terrain, tandis que des communes plus isolées progressent.



L'évolution des modes de vie des familles sur le territoire correspond ainsi de moins en moins avec l'organisation observée du territoire autour de centres urbains structurants et très polarisants des services et activités et peut expliquer en partie le succès rencontré par une initiative telle que la création de la halte-garderie itinérante sur trois cantons gersois du Pays.

Des publics cibles pour les politiques de l'emploi²

La situation du chômage sur le Pays du Val d'Adour met en évidence la grande vulnérabilité de certains publics :

- ? 54 % des demandeurs d'emploi sont des femmes. Les cantons les plus touchés par le chômage féminin sont ceux de Rabastens, Maubourguet, Miélan, Plaisance et Riscle, où ce taux approche les 60%.
- ? Les jeunes sont également fortement touchés : plus d'un chômeur sur cinq a moins de 25 ans. L'accès au premier emploi s'avère particulièrement difficile pour ce public, dont le niveau de formation est souvent relativement bas.
- ? Le chômage de longue durée constitue également un phénomène important dans le Pays : 35% des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an, 14% depuis plus de deux ans.

L'analyse des offres d'emploi proposées par les ANPE témoigne également de la grande précarité que connaît le territoire : les CDD et les emplois saisonniers représentent 75% des offres recensées. Si l'emploi saisonnier est fortement lié à l'activité agricole, l'importance des CDD s'explique en grande partie par le large recours qu'en ont les administrations publiques et le tissu associatif.

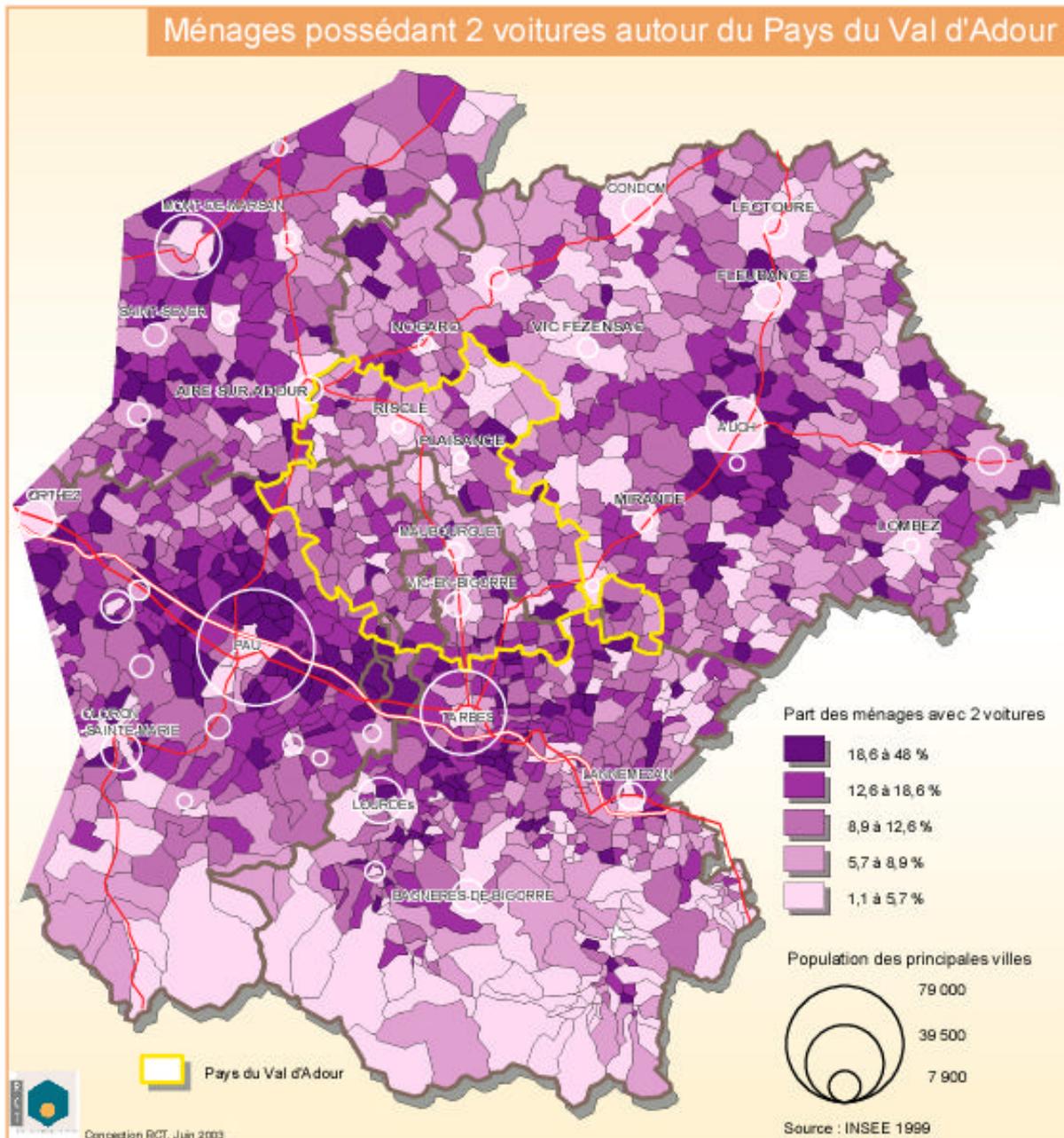
L'enjeu d'autonomie face à la mobilité

Le nombre moyen de voitures par ménage est globalement inférieur dans le Val d'Adour à celui de ses trois départements d'inscription. Cette différence est particulièrement sensible en comparaison avec les agglomérations, qui concentrent le plus souvent les ménages aux revenus les plus importants. De forts contrastes existent cependant à l'intérieur même du Pays. Si une faible part des ménages possède deux véhicules, les taux les plus élevés se retrouvent principalement dans les communes des zones périphériques du Pays (cantons béarnais, zone de Miélan...). A l'inverse, les ménages sont nettement moins nombreux à posséder un second véhicule dans les pôles urbains, c'est-à-dire ceux qui concentrent la majorité des emplois et des services.

Plusieurs facteurs expliquent ces contrastes :

- nécessité faisant loi, les ménages des communes isolées ont un besoin accru de moyens propres de mobilité, afin d'assurer aux deux conjoints la capacité de déplacement ;
- les pôles urbains accueillent de façon privilégiée les personnes âgées, du fait notamment de la présence dans ces communes des maisons de retraite ;
- les pôles urbains sont mieux maillés par les réseaux interurbains existants, en particulier sur les axes routiers structurants (D935 et N21), facilitant ainsi l'accès aux pôles d'emploi, tant dans le Pays qu'à l'extérieur.

² Source : Etude préalable de faisabilité pour la mise en place d'un plan rural d'insertion et d'emploi interdépartemental, Décembre 2001



Globalement, la majorité des ménages disposent des moyens de se déplacer. L'enjeu de mobilité prend une dimension plus prégnante pour les populations les plus fragiles, minoritaires certes, mais pour lesquelles la solidarité doit jouer le plus : personnes âgées et handicapées, jeunes, demandeurs d'emploi...

Les réductions dont ces publics peuvent disposer dans les transports publics ne constituent de toute évidence qu'une réponse partielle, qui ne résout pas la question de l'accès des populations fragiles aux pôles de services et aux réseaux interurbains, notamment lorsqu'ils résident dans les petites communes, non desservies.

2.2. ANALYSES SECTORIELLES

Enfance et jeunesse, un secteur clé pour l'avenir du Pays

L'enjeu majeur de l'accueil de la petite enfance

L'offre de services d'accueil de la petite enfance est particulièrement défaillante sur l'ensemble du Val d'Adour, pénalisant ainsi fortement les ménages qui y vivent et réduisant l'attractivité globale du Pays pour des familles et des jeunes actifs.

En tout et pour tout, le territoire ne compte qu'une crèche familiale, à Vic-en-Bigorre, dont le dynamisme et la qualité, reconnus par tous, ne suffisent pas à répondre à l'ensemble de la demande. Une halte-garderie offre par ailleurs un accueil une journée par semaine à l'école de Marciac.

La création d'une halte-garderie itinérante associative, circulant sur les cantons de Riscle, Aignan et Plaisance, a rencontré un réel succès, en assurant avec un camion équipé un service de garde à raison d'une demi-journée de présence dans cinq villages chaque semaine.

En dehors de ces rares structures, l'offre s'appuie sur des assistantes maternelles, trop peu nombreuses pour satisfaire la demande et souvent trop chères pour des familles aux revenus modestes.

La demande exprimée par les familles et relayée par les structures sociales et éducatives porte tout autant sur les structures d'accueil collectif et la structuration de réseaux d'assistantes maternelles suffisamment dimensionnés. Pour beaucoup d'opérateurs, la prise en charge de la petite enfance ne constitue pas une priorité suffisamment exprimée des collectivités : à titre d'exemple, le renouvellement des subventions aux structures existantes s'avère parfois incertain ; de même, l'ouverture de la halte-garderie de Marciac n'a lieu que le mercredi, journée choisie pour leur RTT par de nombreuses femmes, d'où un succès mitigé de la structure.

Des activités extrascolaires méconnues

L'offre d'accueil extrascolaire est souvent peu lisible et peu connue, tant pour les élus que pour les habitants. En parallèle, les compétences requises pour mettre en œuvre ces activités sont mal connues des structures qui s'y positionnent, ce qui peut conduire à l'émergence d'initiatives de qualité médiocre, voire en marge de la légalité.

L'enjeu pour le développement des activités extrascolaires semble donc reposer sur la valorisation des compétences ad hoc existantes pour une prise en charge de qualité sur l'ensemble du territoire.

Dans cet esprit, un projet de formation-développement en direction des acteurs du secteur enfance et jeunesse est en cours de mise en place. Il a pour but de constituer un réseau à l'échelle du Val d'Adour, permettant un décloisonnement des structures, l'identification de leurs besoins et la professionnalisation des acteurs en matière d'appui à l'émergence de projets.

Par ailleurs, certaines demandes issues des jeunes eux-mêmes émergent et peinent parfois à être satisfaites. Une de ces demandes portait sur la création d'activités liées au cirque. Une école de cirque associative sur ce secteur a vu le jour à Ju-Belloc, commune dont la municipalité s'investit fortement sur le secteur éducatif, et attire des enfants dans un rayon supérieur à 20 kilomètres.

Les structures associatives jouent ici un rôle déterminant, qu'il s'agisse de réseaux importants, telle la FALEP, ou d'associations locales, fortement dépendantes du bénévolat et de l'aide apportée par les collectivités. Le renforcement de ces structures, leur professionnalisation et la capacité à assurer leur pérennité constitue ainsi un enjeu fort pour le développement d'activités éducatives extrascolaires adaptées à la demande et coordonnées à l'échelle des bassins de vie, sinon du Pays tout entier.

Une initiation à la vie citoyenne : le Conseil Local de la Jeunesse

Initiative unique en France à l'échelle d'un pays et à caractère fortement expérimental, la création d'un Conseil Local de la Jeunesse du Val d'Adour répond à une volonté exprimée dans la Charte du Pays de développer au sein du projet éducatif du Pays une démarche d'initiation des jeunes à la vie citoyenne.

Lancé dès 2001 par la constitution d'un groupe de travail chargé de le piloter, le projet vise à associer les jeunes du territoire de 11 à 25 ans à la réflexion collective, leur donnant ainsi une première expérience de démocratie participative. Appuyé sur les collèges, lycées et associations d'éducation populaire volontaires, le Conseil Local de la Jeunesse est pleinement intégré au Conseil de Développement.

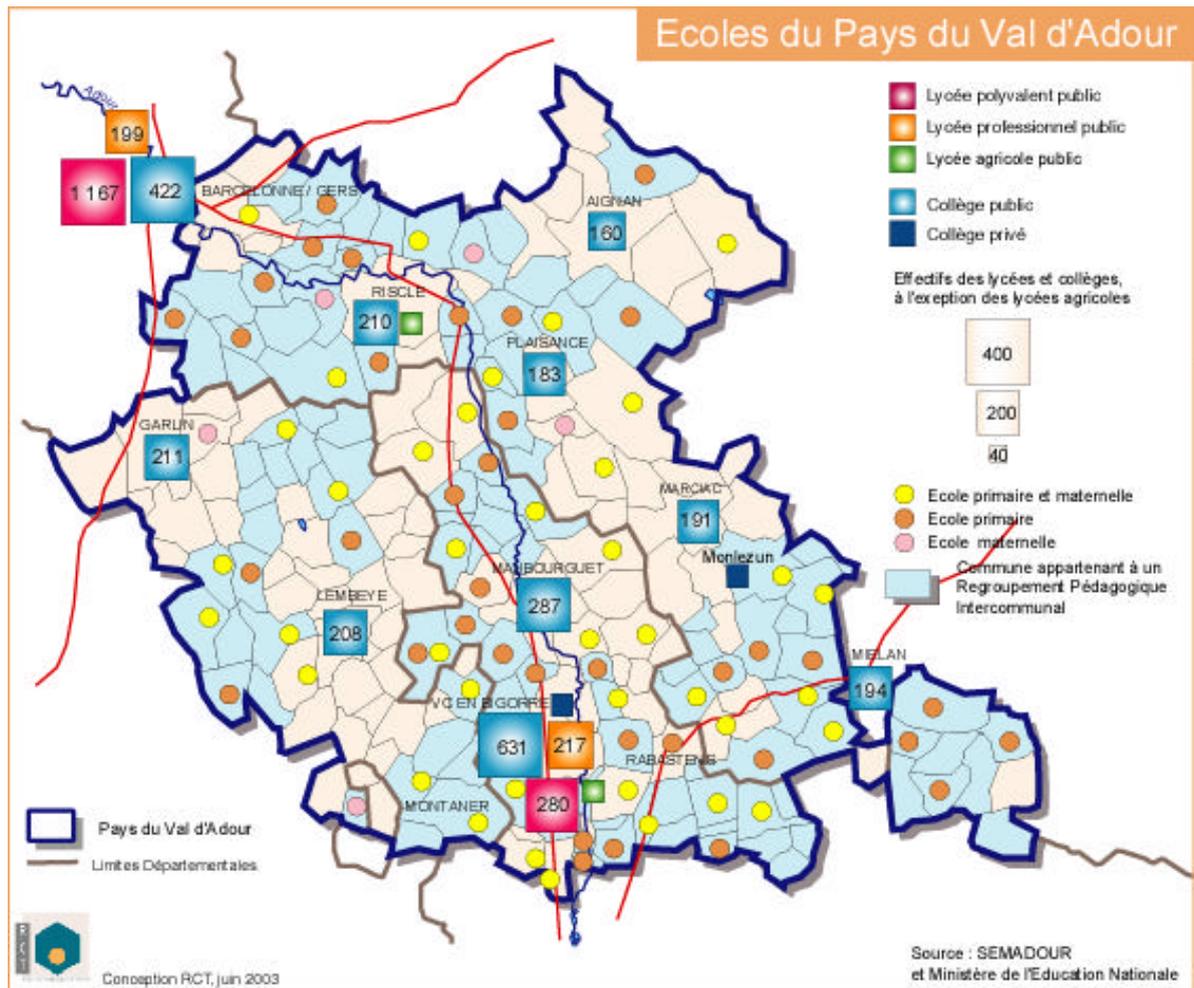
Le dispositif s'appuie sur des adultes relais, identifiés dans chacune des structures partenaires (collèges, associations), chargés de mobiliser les jeunes et d'animer les Clubs Citoyenneté constitués dans chaque établissement ou associations. Le repérage et la formation de ces Relais sont actuellement en cours. Dans le même temps, les premiers Clubs Citoyenneté voient progressivement le jour.

Le Conseil Local de la Jeunesse est appréhendé d'avantage comme un réseau de lieux de proximité, facilitant la participation des jeunes que comme une instance en soi. L'animation de ce réseau, outre les adultes Relais, prendra des formes variés : journal inter-collèges, Festival de la Citoyenneté, rencontres inter-associations, etc. Un poste à mi-temps pourrait être créé pour assurer l'animation et la coordination du Conseil Local de la Jeunesse.

Des structures d'enseignement à conforter

Un tissu d'établissements scolaires satisfaisant

Le Val d'Adour dispose d'un tissu d'établissements scolaires assez dense et même, dans certaines zones, en développement. Ce constat est valable aussi bien pour les écoles que pour le secondaire.



Ecoles :

La création de nombreux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) ont permis de maintenir ouvertes dans des petites communes des écoles qui auraient sans doute disparu sans ces initiatives. En dépit de son coût, le RPI constitue un des leviers d'action prioritaires des Inspections Académiques en milieu rural et répond aux attentes des maires de préserver au moins une classe d'école, qui constitue dans certains cas le dernier service public de la commune. Plus de 52 % des communes du Val d'Adour appartiennent ainsi à un RPI, permettant au territoire de conserver encore un tissu d'écoles primaires et maternelles relativement dense.

L'évolution démographique a entraîné dans certaines zones du Pays la nécessité de rouvrir des classes, comme par exemple à Marcilhac. Cette évolution favorable a cependant comme conséquence de limiter la capacité d'inscription en maternelle des plus petits (2 ans), renvoyant les familles sur les rares structures d'accueil de la petite enfance.

La modestie des effectifs de nombreuses classes d'écoles rurales pose la question de l'égalité des enfants face au savoir. Plusieurs évolutions envisagées dans le contenu pédagogique des classes primaires semblent plus difficiles à mettre en œuvre en milieu rural que dans les écoles citadines. A titre d'exemple, la volonté d'enseigner une langue étrangère dès le

primaire risque de se heurter dans de nombreuses zones du Val d'Adour au manque d'enseignants compétents en la matière.

Collèges et lycées :

9 collèges publics accueillent près de 2 700 élèves sur l'ensemble du territoire. A l'exception de Castelnaud, Rabastens et Montaner, tous les chefs-lieux de cantons possèdent un collège, le plus important en capacité d'accueil étant celui de Vic, avec 631 élèves à la rentrée 2001, dont une partie issue des communes du canton de Montaner.

Les collèges airais complètent cette offre pour un nombre réduit d'élèves des communes les plus occidentales de la partie gersoise du Pays.

Deux établissements privés sous contrat complètent le dispositif, à Vic et Monlezun.

Certains collèges ont lancé des initiatives originales, renforçant leur image et témoignant de la capacité de ces établissements à innover. Ainsi, une classe Jazz a vu le jour au collège de Marciac, dont le Principal est également le créateur de Jazz in Marciac.

De même, plusieurs établissements ont créé leur site Internet, en confiant aux jeunes une part importante de son animation et du contenu rédactionnel. C'est par exemple le cas au collège de Plaisance.

En revanche, seule la commune de Vic-en-Bigorre possède un lycée public d'enseignement général, lequel accueille actuellement environ 280 adolescents.

La majorité des lycéens du Val d'Adour doivent donc quitter quotidiennement le territoire pour rejoindre les établissements de Mirande, Nogaro, Tarbes, Aire-sur-l'Adour, etc.

Le tissu des lycées du territoire est enrichi par la présence d'un lycée professionnel à Vic et de deux lycées agricoles, à Riscle et Vic.

Globalement, le Pays du Val d'Adour dispose d'un tissu scolaire dense et de qualité. Les RPI constituent un élément fort de maintien des écoles dans les petites communes et ainsi de cohésion du territoire.

Les RASED (*Réseaux d'Aides Spécialisées à l'Enfance en Difficultés*)

Les réseaux d'aides spécialisées interviennent dans les écoles en collaboration avec les enseignants et les familles pour apporter aux enfants en difficulté un appui personnalisé, destiné à leur donner toutes les chances face au cursus scolaire.

Plusieurs RASED existent sur la Val d'Adour, mais tous ne disposent pas des mêmes moyens humains ni de la même proximité.

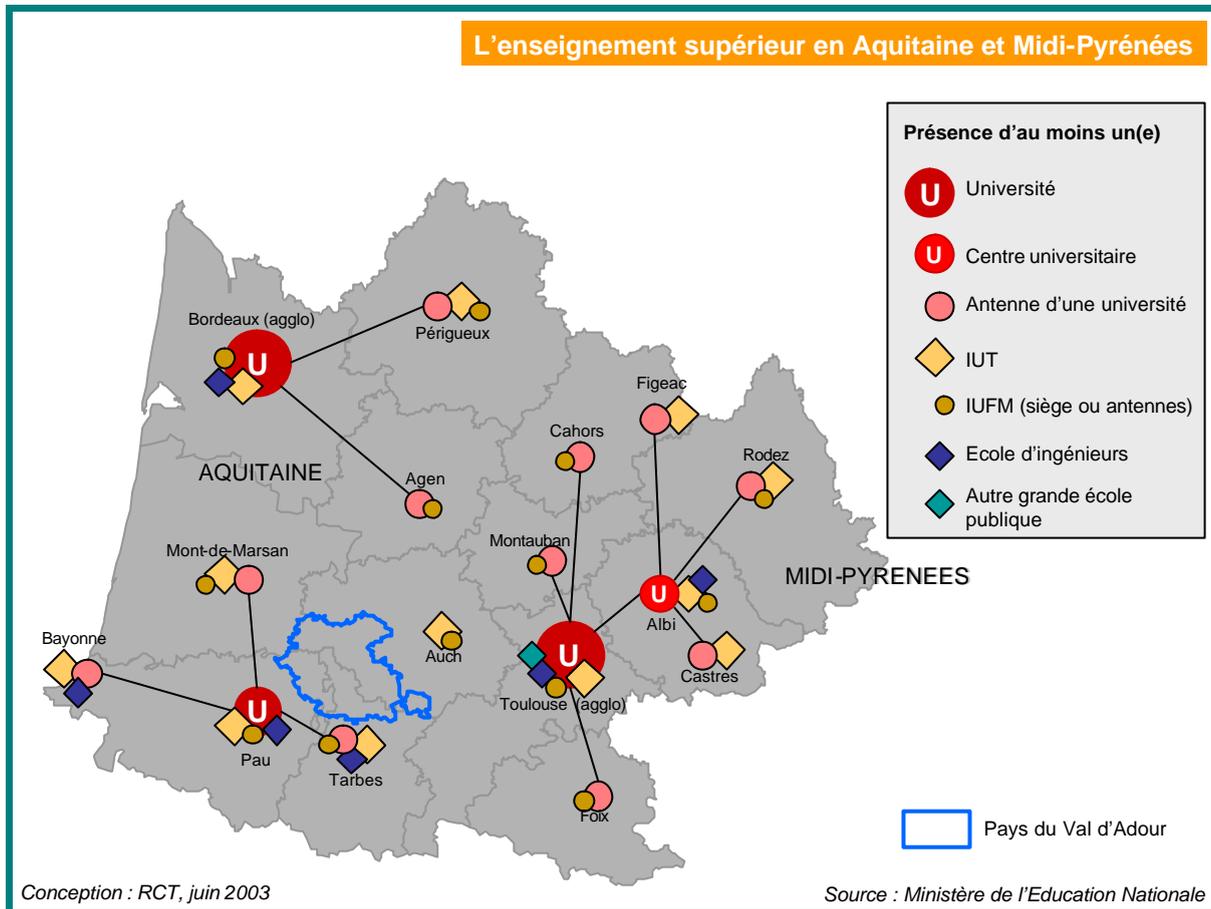
Ainsi, deux RASED interviennent sur la partie haut-pyrénéenne du Pays, un pour les cantons de Maubourguet, Castelnaud et Rabastens, l'autre sur Vic-en-Bigorre et des cantons plus au sud, donc extérieurs au Pays.

En revanche, la partie gersoise du territoire ne dispose que d'un RASED, situé à Plaisance, contraint à couvrir seul un secteur relativement vaste.

Au-delà de l'inégalité des situations, le manque de moyens et de proximité est fortement ressenti par les acteurs éducatifs et les élus des cantons gersois, qui demandent un renforcement de l'action des RASED.

Une dépendance en matière de formation supérieure

Comme c'est le cas dans de nombreux pays ruraux en France, le Val d'Adour ne compte sur son territoire aucun établissement de formation supérieure, exception faite de deux sections de BTS, l'une agricole, l'autre forestière, au Lycée Agricole Vic-en-Bigorre.

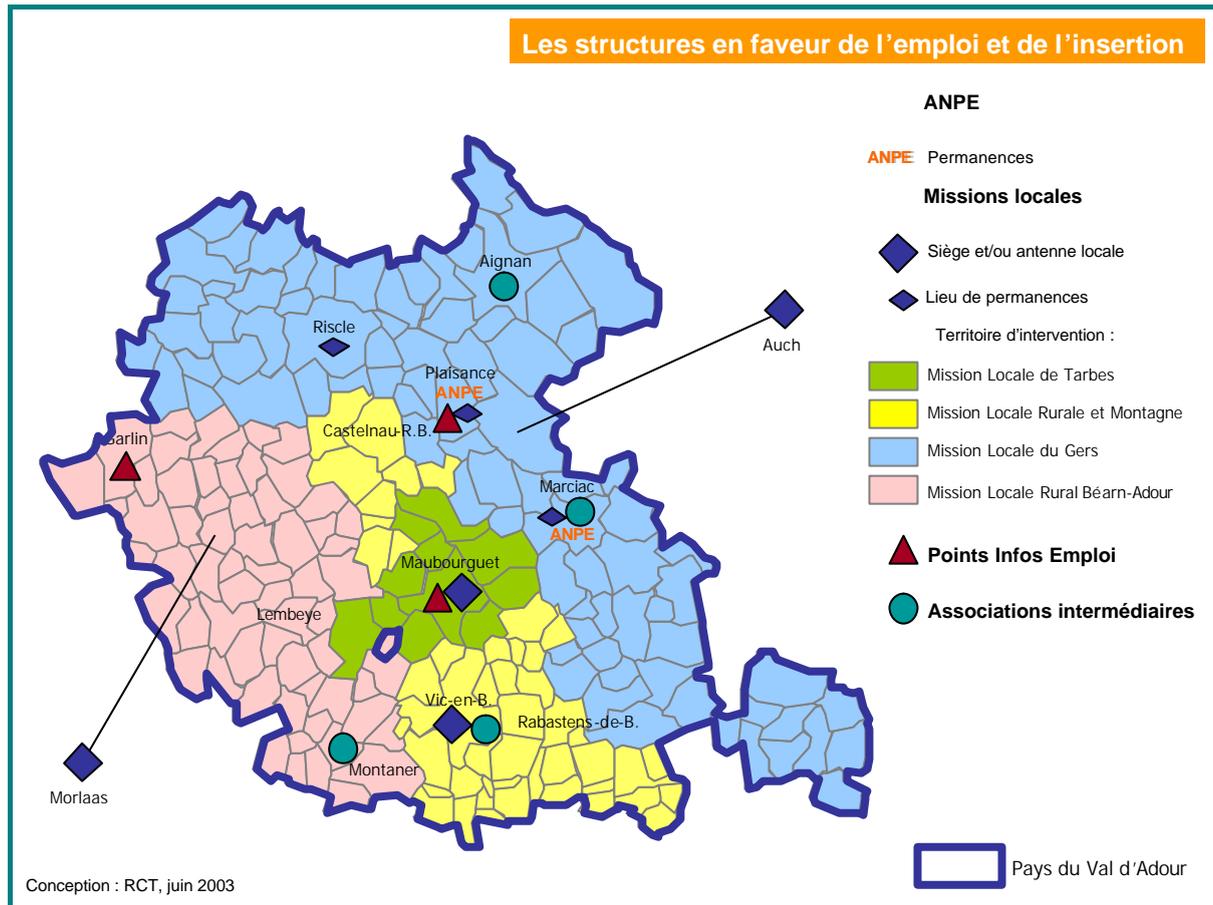


Les jeunes du territoire s'engageant dans des études supérieures sont donc conduits à quitter leur domicile pour suivre des études ailleurs. Les agglomérations de Pau, Bordeaux et Toulouse constituent les destinations les plus proches : à elles trois, ces villes réunissent sept universités, permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des filières de formation. La présence d'antennes universitaires, concentrant essentiellement des premiers cycles, et d'IUT dans d'autres villes telles que Tarbes, Auch ou Mont-de-Marsan, complètent l'offre régionale de formation supérieure.

Des écoles d'ingénieurs sont également présentes dans la plupart des grandes agglomérations des deux régions, notamment concernant le Val d'Adour à Pau et Tarbes

Emploi et insertion professionnelle : une offre de service satisfaisante

De nombreuses structures interviennent sur le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Si l'ANPE est peu présente sur le territoire (elle n'assure de permanences que dans deux communes gersoises), le Service Public de l'Emploi s'appuie sur un tissu important d'organismes jugés pour la plupart efficaces par les DDTEFP compétentes.



Ces structures sont de trois ordres :

Quatre Missions Locales, spécialisée sur l'accueil et l'orientation des 16-25 ans, mais, comme pour celle de Morlaàs, pouvant être ouvertes à tout public. Les Missions Locales conduisent des actions qui vont de l'information / orientation jusqu'à la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé. Les problématiques abordées concernent l'emploi et la formation, mais aussi la santé, les transports, le logement...

Le découpage des territoires d'intervention des Missions Locales est cohérent dans le Gers et les Pyrénées-Atlantiques, bien que les sièges des structures soient extérieurs au Pays. Les habitants des cantons béarnais doivent ainsi se rendre à Morlaàs, tandis que ceux des cantons gersois bénéficient de trois permanences déconcentrées sur le territoire. En revanche, le découpage territorial des deux Missions Locales haut-pyrénéennes n'assure pas la continuité des périmètres. Ainsi, le canton de Maubourguet est rattaché à la Mission Locale de Tarbes, tandis que les trois autres cantons relèvent de la Mission Locale Rural et de la

Montagne, qui couvre l'ensemble des zones non urbaines du département. Cet émiettement des périmètres a cependant des conséquences limitées du fait de la présence d'antennes des deux Missions Locales sur le Pays, l'une à Maubourguet, l'autre à Vic.

De façon générale, les différentes Missions Locales échangent régulièrement entre elles et poursuivent des orientations similaires, même si leurs méthodes de travail sont parfois différentes.

Trois Points Infos Emploi, un sur chaque département du Pays, apportent également un service tout public en matière d'information, d'appui technique à la recherche d'emploi, d'accès à Internet et peuvent, là encore, mettre en places un accompagnement individuel des demandeurs d'emploi. Bien que porteurs de labels différents, ils conduisent une action relativement proche et répondant aux mêmes objectifs.

Enfin, **quatre associations intermédiaires** complètent le dispositif local d'appui à l'insertion professionnelle. Elles aussi ouvertes à tout public, ces associations réalisent des missions très variées : accueil et information, suivi personnalisé, proposition d'emplois de proximité, mise en relations avec les partenaires... Présentes sur les trois départements, elles permettent une couverture presque complète du Pays :

- AJVVT : cantons d'Aignan, Plaisance et Riscle ;
- Energie M4 : cantons de Marciac et Miélan, ainsi que Mirande et Montesquiou ;
- VVOLTAJ : cantons de Maubourguet, Rabastens et Vic-en-Bigorre ;
- VIVRE : cantons béarnais.

Reconnues et légitimes aux yeux des autres acteurs du SPE, elles présentent cependant des moyens et des capacités d'action très variées. Si trois d'entre elles font l'unanimité, la quatrième semble souffrir de moyens limités qui freinent sa capacité à jouer pleinement son rôle.

Au final, il apparaît que toutes possèdent des compétences et des savoir-faire propres, mais que celles-ci ne sont pas mises en commun. Dans ce secteur, comme dans d'autres en Val d'Adour, la mise en réseau des acteurs reste à parfaire.

L'action de l'ensemble de ces structures est jugée de façon positive, même si beaucoup d'acteurs, notamment les services de l'Etat, regrettent un manque de partage des compétences et de mise en réseau. Les complémentarités fortes qui existent entre les nombreux intervenants du secteur ne sont ainsi que très peu valorisées.

L'absence de permanences de l'ANPE sur la majorité des cantons du Pays est cependant un frein à l'intervention du SPE sur le territoire, particulièrement dans les cantons béarnais, plutôt isolés par rapport à leur préfecture. L'action de la Mission Locale, si elle est jugée efficace, ne peut compenser cette absence.

Par ailleurs, le pays ne compte aucune entreprise d'insertion, dont la nécessité ne s'est à ce jour pas fait réellement sentir ; l'action des associations intermédiaires existantes semble apporter des réponses satisfaisantes aux besoins du territoire.

En revanche, d'autres outils de développement de l'activité pourraient être développés, telle une couveuse d'entreprises. Il apparaît que le Val d'Adour possède un gisement potentiel pour la mise en place de tels outils innovants, par exemple dans le secteur agricole.

Si le tissu d'acteurs du secteur de l'insertion est jugé suffisant, il n'en est pas de même quant à l'offre de formations. Les contraintes de financement pour le montage d'une formation adaptée aux besoins individuels des publics suivis obligent de réunir une dizaine de stagiaires, nombre difficilement atteignable sur un territoire aussi peu peuplé que le Val d'Adour. La plupart des formations proposées aux jeunes et aux demandeurs d'emploi se font ainsi à Tarbes, Auch ou Pau, ce qui pose, notamment pour les jeunes, la question de la mobilité.

Face à cette question, le Conseil Général du Gers a mis en place quelques actions : association de prêts de véhicules aux demandeurs d'emploi, possibilité pour les chômeurs d'utiliser les bus scolaires (« Ticket transport », valable pour les déplacements en Midi-Pyrénées)... Cependant, la mutualisation des formations à l'échelle du Pays faciliterait nettement plus leur mise en œuvre sur le territoire.

Une organisation hétérogène du secteur de l'action sociale

La déconcentration progressive des Directions Départementales de la Solidarité

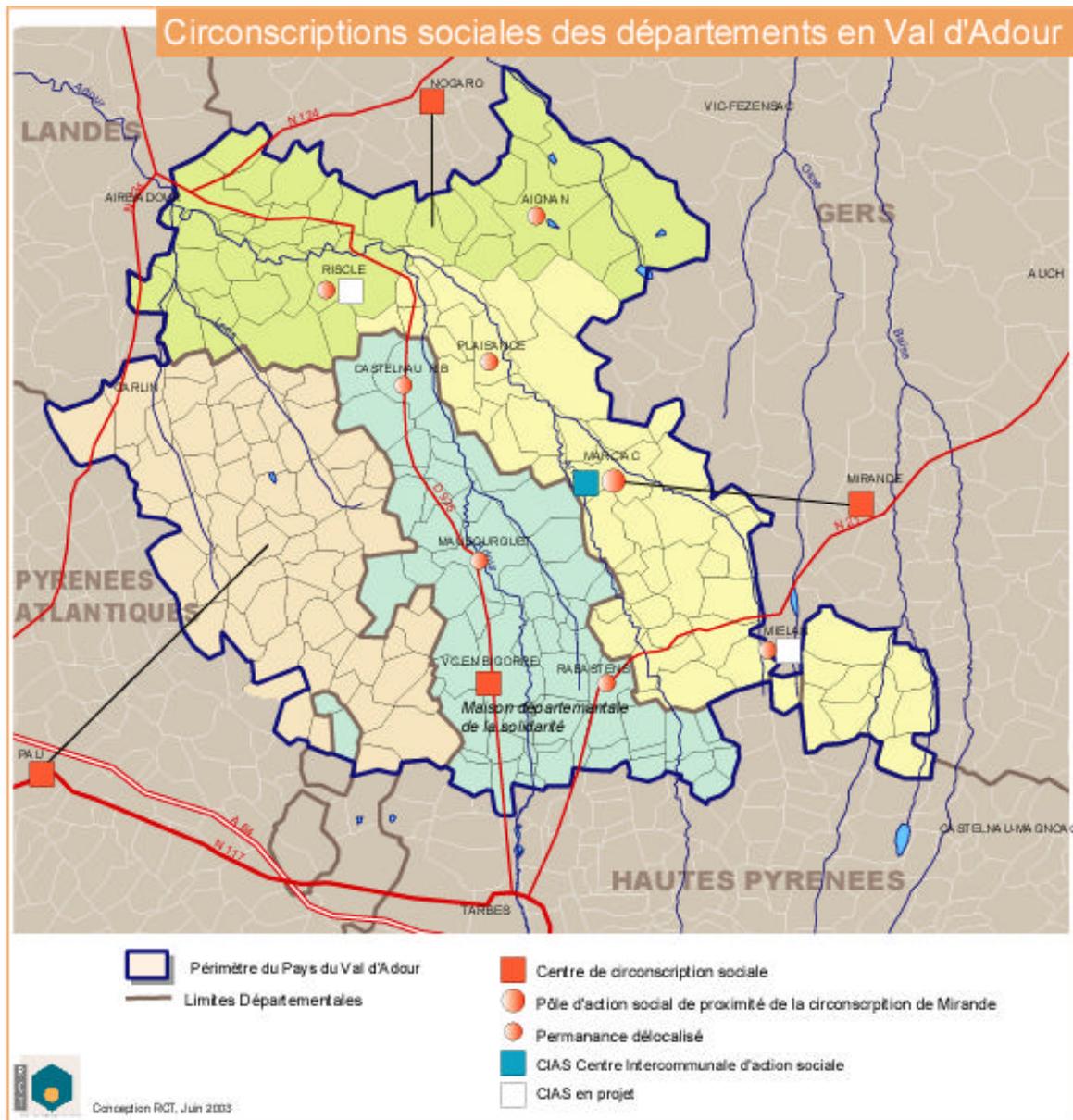
Le champ de l'aide sociale est depuis 1982 une compétence obligatoire des Conseils Généraux. Ceux-ci assurent ainsi à travers les Directions Départementales de la Solidarité (DSD) les missions d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de Développement Social (DS) ou insertion. Les Départements gèrent également le RMI et, depuis peu, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Les travailleurs sociaux et médecins PMI interviennent dans le cadre de circonscriptions médico-sociales, assurant une présence des services à l'échelle de larges bassins de vie.

4 circonscriptions recouvrent le Pays du Val d'Adour, dont deux pour sa partie gersoise. Outre celle des Hautes-Pyrénées, dont le siège est à Vic-en-Bigorre (*cf. encadré page suivante*), toutes ont un siège extérieur au Pays, créant ainsi une distance entre les travailleurs sociaux et les usagers. La plupart des services des DSD assurent une plus grande proximité par le biais de permanences délocalisées (souvent en mairie), la plupart du temps accessibles sur rendez-vous.

Les évaluations conduites sur l'efficacité de ces services ont révélé le grand cloisonnement des travailleurs médico-sociaux, vecteur d'un isolement parfois difficile à vivre, et d'une prise en compte parfois partielle des situations auxquelles ils sont confrontés.

Plusieurs initiatives de territorialisation accrue ont ainsi vu le jour. La circonscription de Mirande, qui recouvre les cantons de Marciac, Plaisance et Miélan, a créé une site de proximité, outil de déconcentration intervenant sur la partie de son périmètre incluse dans le Val d'Adour. Ce site de proximité assure l'ensemble des missions relevant des compétences sociales du Conseil Général. Des « bureaux sociaux » assurent également dans les autres chefs-lieux de cantons gersois l'accueil et l'orientation des usagers.



Des initiatives communales et intercommunales

Plusieurs collectivités du Pays ont initié des opérations originales pour animer la politique sociale de leur territoire. Outre l'existence de quelques CCAS et de deux CIAS (Centres intercommunaux d'action sociale), la création d'un Centre Social à Plaisance, recouvrant des communes des cantons de Plaisance et Marciac, a répondu à une volonté des élus de mettre en réseau les acteurs et d'offrir un accompagnement aux projets. Son principe d'action est de s'appuyer sur les structures existantes et non de s'y substituer. Créé en 2001 avec l'appui de la CAF, le Centre Social n'a démarré son activité qu'en 2003. Ses premières actions devraient voir le jour en 2004, après la réalisation d'un diagnostic social du territoire. Il a vocation à intervenir sur les thématiques de l'insertion, les personnes âgées et la petite enfance.

D'autres projets de mutualisation des moyens au service des intervenants du champ social sont en gestation. C'est le cas notamment des projets de création de Maisons des Services Publics (MSP), autrement appelées Maison de la Solidarité. Ces structures devraient réunir en un lieu unique diverses administrations et services, telles que la CAF, la DSD, la MSA, la CPAM ou encore l'ANPE, mais aussi des associations intervenant dans le champ social.

Des projets de cette nature sont actuellement portés par les Communautés de Communes de Lembeye en Vic-Bilh et des Bastides et Vallons du Gers (Plaisance).

Les Maisons Départementales de Solidarité des Hautes-Pyrénées

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a rénové son organisation en installant, dans chaque circonscription médico-sociale une Maison Départementale de Solidarité.

La création des Maisons Départementales de Solidarité a répondu à une observation : auparavant, chaque service social du Département était organisé de façon cloisonné et sur la base d'une compétence territoriale des agents (ex : 1 agent pour 5000 habitants). Cette organisation, certes favorable à la proximité, présentait deux inconvénients : des délais de réception des habitants un peu longs et un manque de partage entre les agents. D'où la volonté de passer à une organisation fondée sur la prise en charge des missions par des équipes pluridisciplinaires : les Maisons Départementales de Solidarité.

Chaque Maison rassemble les professionnels des différents services de la DSD en un même lieu et est dotée d'un animateur issu d'un des services.

En matière d'insertion par exemple, chaque nouvelle demande est traitée dans un premier temps par une secrétaire médico-sociale, rapidement disponible et chargée de créer un intermédiaire avant les travailleurs sociaux. Elle évalue les besoins de la personne, en lien également avec les familles et d'autres partenaires éventuels (directeurs d'école...). Cette fonction d'Accueil Diagnostique est également réalisée dans le cadre de permanences assurées deux à trois fois par semaine dans les autres chefs-lieux de cantons de la circonscription. Ensuite, l'accompagnement proprement dit est mis en place, avec les professionnels des différents champs : Education, Protection et Insertion.

La Maison Départementale de Solidarité du Val d'Adour devrait arriver à un effectif de 18 personnes, forte d'une activité semblable à celle de Lourdes, qui couvre pourtant une population deux fois plus importante.

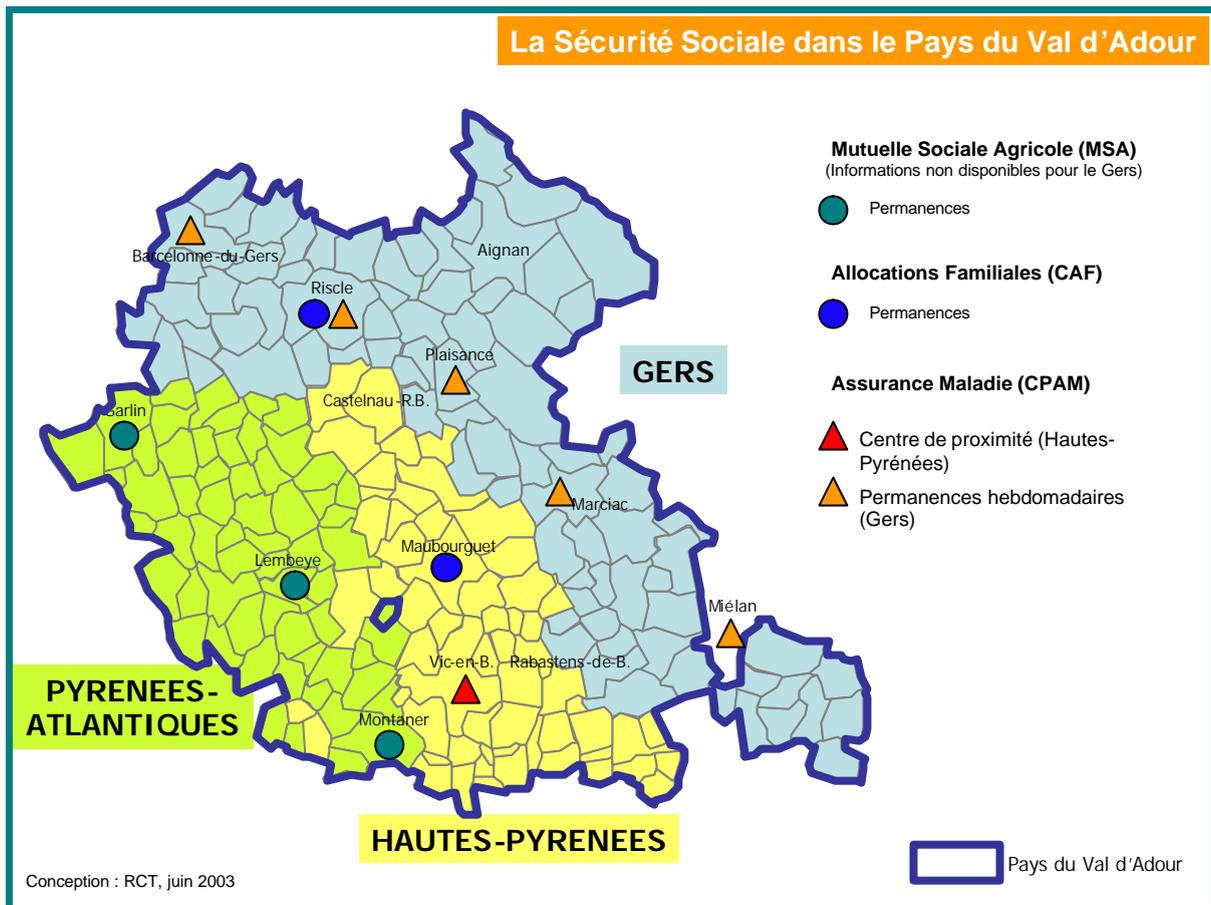
Les premiers constats sont les suivants : l'activité globale est la même, mais la qualité de l'accueil a été très fortement améliorée (délais plus courts, diagnostic mieux établis...). Le service est mieux identifié par le public qui se sent mieux pris en compte.

Des services de protection sociale en amélioration

Les services de la Sécurité Sociale, notamment l'Assurance maladie ou les Allocations familiales, jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne des Français. Si la majorité des démarches s'effectuent par correspondance, l'accès à des sites de la CPAM, la CAF ou la MSA reste indispensable pour les demandes les plus spécifiques, souvent également les plus urgentes.

La structuration départementalisée des organismes de Sécurité Sociale rend complexe leur organisation sur le territoire du Val d'Adour.

Le constat de base reste le rôle dominant que jouent les sièges départementaux des différents organismes dans le rendu du service. Cependant, certaines évolutions récentes ont permis une amélioration significative des conditions d'accès pour les usagers.



L'Assurance Maladie

Les CPAM des trois départements ne présentent pas des modalités d'organisation et de qualité du service comparables. Si le rôle des sièges est effectivement prédominant, notamment grâce à la carte Vitale, la CPAM des Hautes-Pyrénées se distingue par un effort particulier de déconcentration.

La CPAM des Hautes-Pyrénées a ainsi ouvert en 1996 quatre centres de proximité, dont un sur le territoire à Vic-en-Bigorre. Ils emploient du personnel recruté dans les communes concernées afin de renforcer la convivialité de l'accueil offert. Ils possèdent également des bornes interactives, dont le nombre est appelé à croître sur le département dans les années à venir.

La déconcentration de la CPAM des Hautes-Pyrénées a pris d'autres formes, telles des permanences dans 10 mairies (sur le département), ou la création d'un poste d'agent itinérant chargé d'une mission d'information et de sensibilisation dans des structures spécifiques (AFPA, foyers de jeunes travailleurs...). Ce poste itinérant pourrait être dédoublé dans les années à venir. Toutes ces initiatives ne rencontrent pas le même succès. Par exemple, les permanences en mairies ne répondent pas aux besoins des usagers faute d'un équipement informatique adapté ; elles se réduisent souvent à un lieu de dépôt de feuilles de soins.

En revanche, les centres de proximité contribuent fortement à un taux de satisfaction très élevé des usagers (94% selon une enquête récente).

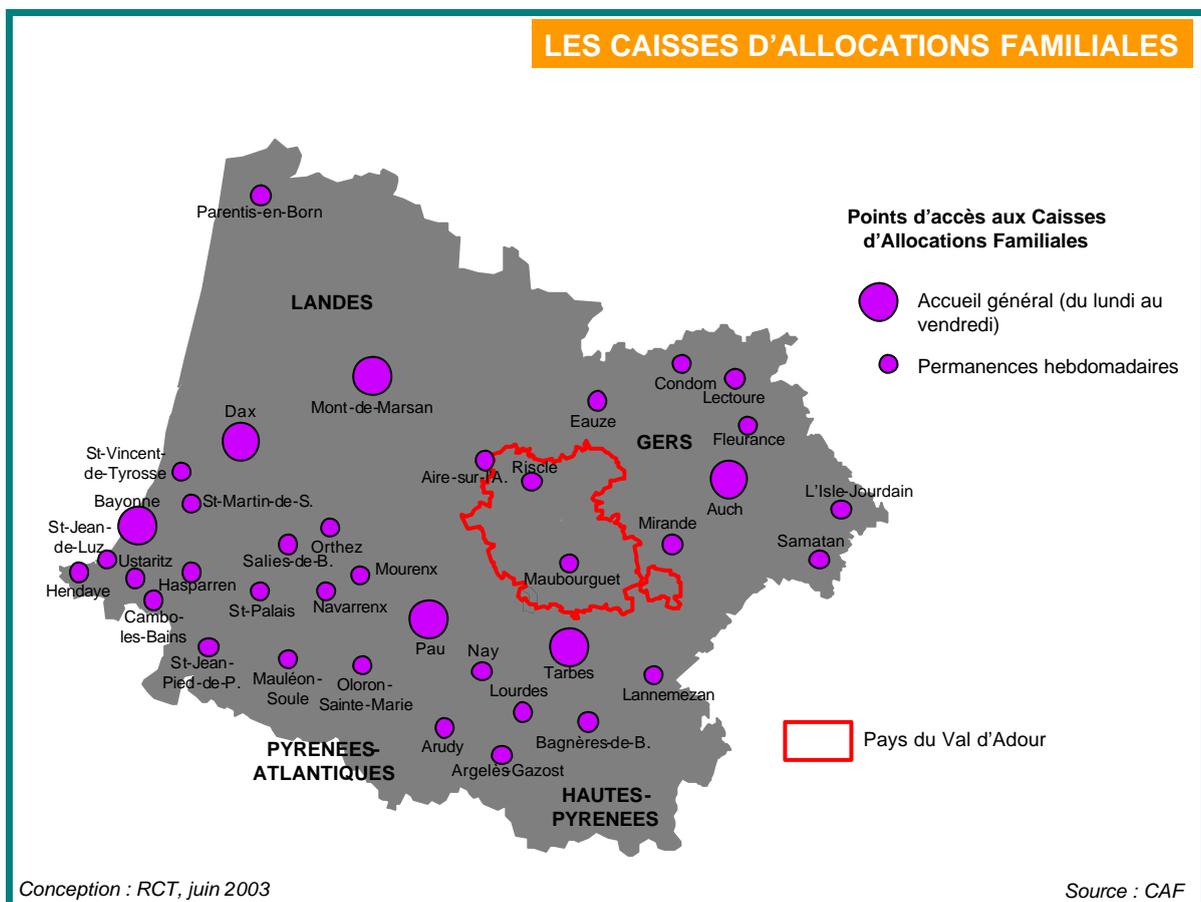
Des moyens ont été mutualisés entre les CPAM de Tarbes et d'Auch, concernant la formation des agents, la création d'une plate-forme de service téléphonique ou la réalisation des examens médicaux. D'autres améliorations sont à ce titre prévues : le centre d'examen de Tarbes, qui couvre aujourd'hui également le Gers, pourrait être déconcentré à Auch, ce qui le rapprocherait significativement des usagers gersois.

L'information des usagers en matière de réglementation et de droit reste un point insuffisamment traité, en dépit de la création d'un site Internet commun aux CPAM de plusieurs départements du sud-ouest, dont les trois concernant le Val d'Adour.

Des trois Mutuelles Sociales Agricoles (MSA), organismes de protection sociale des agriculteurs et de leur famille, seule celle des Pyrénées-Atlantiques assure des permanences déconcentrées. Pour le Pays, il s'en tient dans les trois chefs-lieux des cantons béarnais.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

Les CAF des trois départements d'inscription du Val d'Adour ont mis en place des permanences déconcentrées pour faciliter l'accueil des usagers.



Seules deux communes du Pays bénéficient pourtant de ces permanences, Maubourguet et Riscle, conférant au Val d'Adour une accessibilité très limitée aux services des CAF, en comparaison avec les autres parties des divers départements. Aucune permanence n'est ainsi assurée dans les cantons béarnais du Pays, dont les habitants doivent aller à Pau pour rencontrer un agent de la CAF. Le contraste avec le reste des Pyrénées-Atlantiques est saisissant, même s'il s'explique en partie par le poids démographique des différentes zones ou le caractère montagnard – et donc plus difficile d'accès – du sud du département.

L'aide aux personnes âgées, un secteur complet

Confronté à un vieillissement durable de sa population, le Pays du val d'Adour a vu s'accroître considérablement la demande de services spécifiques, tant en matière d'aide au maintien à domicile que de prise en charge en milieu spécialisé.

Des acteurs et des savoir-faire nombreux

Une dizaine de maisons de retraites, publiques comme associatives, maillent l'ensemble du territoire. Seules les zones d'Aignan, Lembeye et Montaner n'en possèdent pas. Six centres médicalisés complètent le dispositif de prise en charge des 3^{ème} et 4^{ème} âges, mais leur maillage s'avère très inégal sur le territoire : la vallée de l'Adour, exclusivement dans sa partie haut-pyrénéenne, en concentre quatre à elle seule, laissant les autres composantes du Pays dans un sous-équipement préoccupant, et ce d'autant plus que la part des plus de 75 ans ne cesse de croître dans l'ensemble des communes.

Sur l'ensemble du Pays, les établissements pour personnes âgées ont globalement peu de moyens alors qu'il existe des savoir-faire particuliers à partager pour accompagner au mieux les personnes âgées. De plus, il existe des insuffisances chroniques de personnel, d'où l'intérêt d'échange entre professionnels.

Les services d'aides au maintien à domicile présents sur le Val d'Adour assurent une très bonne couverture de l'ensemble du Pays : 52 % des communes bénéficient ainsi d'un service de portage de repas à domicile et 97 % d'un service d'aide ménagère à domicile.

L'association ADOM a été créée en 1991 sur Plaisance du Gers afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Au début, l'association mettait à disposition de ces personnes âgées un service de portage de repas et des auxiliaires de vie. Petit à petit, les services de l'association se sont étendus à l'entretien du linge et à l'entretien des parcs et jardins.

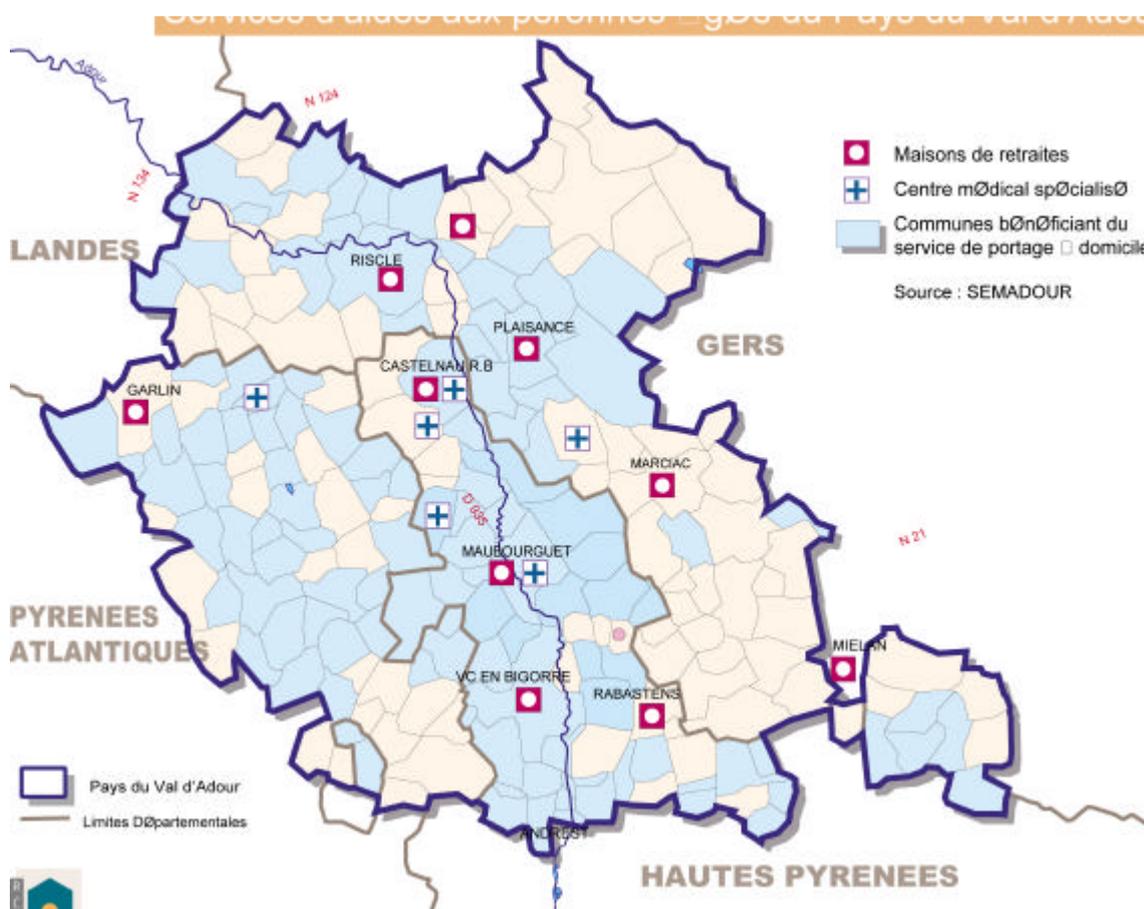
L'association compte aujourd'hui entre 50 et 60 auxiliaires de vie et 5 membres permanents. Elle intervient sur le canton de Plaisance du Gers, sur la commune d'Aignan et sur quelques communes alentours. 100 à 200 familles bénéficient de ses services.

Les communes sur lesquelles intervient ADOM participent financièrement en fonction de leur nombre d'habitants.

L'action de l'ADOM n'est pas médicalisée. De ce fait, ADOM travaille en lien avec les infirmières libérales, les kinés, les médecins ou encore les assistantes sociales.

Le rôle de structures associatives, telles que les ADMR ou l'association ADOM (Plaisance), contribue fortement à la densité de ces services, essentielles pour maintenir dans les communes les moins peuplées des personnes désireuses d'y demeurer le plus tard possible. A Marciac, le CIAS intervient également sur ce secteur, notamment au bénéfice des personnes âgées les plus démunies.

Quatre SIAD (Service d'Infirmières à Domicile) sont recensés sur le pays, mais un seul, très récent sur la partie gersoise du territoire, à Riscle, alors même que la demande est forte, notamment de la part des maisons de retraite. Les soins à domicile étaient jusque-là assurés par les infirmières libérales du canton et par les SIAD des cantons voisins.



Ce qui prime avant tout pour les personnes âgées, c'est la proximité. De ce fait, le Pays n'est pas obligatoirement l'échelle pertinente pour traiter des problèmes dans ce domaine. Il est cependant jugé nécessaire que l'ensemble des intervenants du Pays se coordonne afin de rendre l'accompagnement des personnes âgées le plus efficace possible.

Pour ce qui est des acteurs institutionnels et associatifs du Pays, la priorité est aujourd'hui axée sur l'information et la communication. En effet, il semble important que l'ensemble des acteurs du Pays ait un même niveau d'information concernant les structures existantes et les savoir-faire généraux et spécifiques de chacun. Les familles ne savent en effet pas toujours à qui s'adresser.

RESO, un partenariat original

RESO a été créé en 1998 à l'initiative de plusieurs directeurs d'établissements pour personnes âgées du Gers qui ressentent le besoin d'échanger sur les difficultés rencontrées. Au départ, 6 établissements (maisons de retraite, hôpitaux, foyers de logement) ont adhéré à ce réseau afin d'échanger sur les difficultés rencontrées par chacun d'entre eux.

RESO a évolué au fur et à mesure en intégrant une fonction d'animation (organisation de voyages, concours de belote, thés dansants, sorties...) et une fonction de formation du personnel. Pour cette dernière fonction, le réseau cherche des formateurs (universitaires, personnels soignants des hôpitaux environnants...) et aborde différents aspects de la prise en compte des personnes âgées (accueil de la personne, liens avec la famille...). Ces formations permettent des échanges entre le personnel des différents établissements.

Ce réseau est financé par des cotisations des établissements et par des subventions (Conseil Général, Conseil Régional, DDASS...) mais les financements restent relativement modestes.

Le réseau est jugé bénéfique aussi bien pour les directeurs, pour le personnel que pour les résidents de ces établissements.

Un secteur cloisonné

Les multiples structures qui interviennent dans le champ de l'accompagnement des personnes âgées fonctionnent de manière relativement cloisonnée, parfois même en concurrence. Le secteur public est encore peu impliqué, laissant la plupart des appuis à la charge des associations. La mise en réseau et la valorisation des savoir-faire en matière d'accompagnement des personnes âgées est ainsi un chantier encore à ouvrir.

Diverses modalités existent déjà, mais restent limitées et n'empêchent pas la concurrence entre structures. Ainsi, avant la constitution du Pays, les directeurs de maisons de retraite des trois départements se rencontraient de manière informelle. Le Pays, notamment à travers la Commission gérontologie, a formalisé ces rencontres.

Face à ce constat de cloisonnement, les CLIC (Conseils Locaux d'Information et de Coordination) apparaissent comme un outil à développer sur le territoire. Il en existe déjà deux sur le territoire, mais pas forcément dans les zones où la multiplicité des acteurs se fait la plus prégnante (Marciac, Plaisance).

La CLIC de Garlin, mise en place en 2001, remplit des missions de deux types : l'information et l'orientation des personnes âgées d'une part, l'évaluation des situations particulières et la mise en place de plans d'accompagnement d'autre part. Elle mobilise un large partenariat local : assistantes sociales, infirmières, ADMR, mais s'appuie aussi sur les familles elles-mêmes ou encore le voisinage des personnes susceptibles de nécessiter une prise en charge.

Depuis 2002, l'intervention d'un psycho-gérontologue renforce le dispositif : il intervient à la demande des médecins et apporte un soutien à l'aidant familial, un soutien psychologique, ou un conseil aux professionnels. Enfin, la CLIC collabore avec le pôle gérontologique du Conseil Général pour la gestion de l'APA.

La CLIC, qui intervient actuellement sur les cantons de Garlin et Thèze, envisage de s'élargir au canton de Lembeye.

Aujourd'hui, les principaux besoins du secteur d'accompagnement des personnes âgées concernent :

- la mise en place de la coordination ;
- la création de points infos, favorisant une meilleure connaissance de l'offre par les usagers et une lisibilité accrue des structures existantes ;
- la capacité de répondre aux besoins nouveaux : gardes de jour et de nuit (accompagnement, compagnie), toilette, démences apparentées, accueil de jour temporaire pour Alzheimer, etc.
- renforcer les services d'aide à domicile, en particulier par la professionnalisation des personnels, notamment au volet humain de l'accompagnement.

Un territoire de plus en plus dépendant en matière de santé

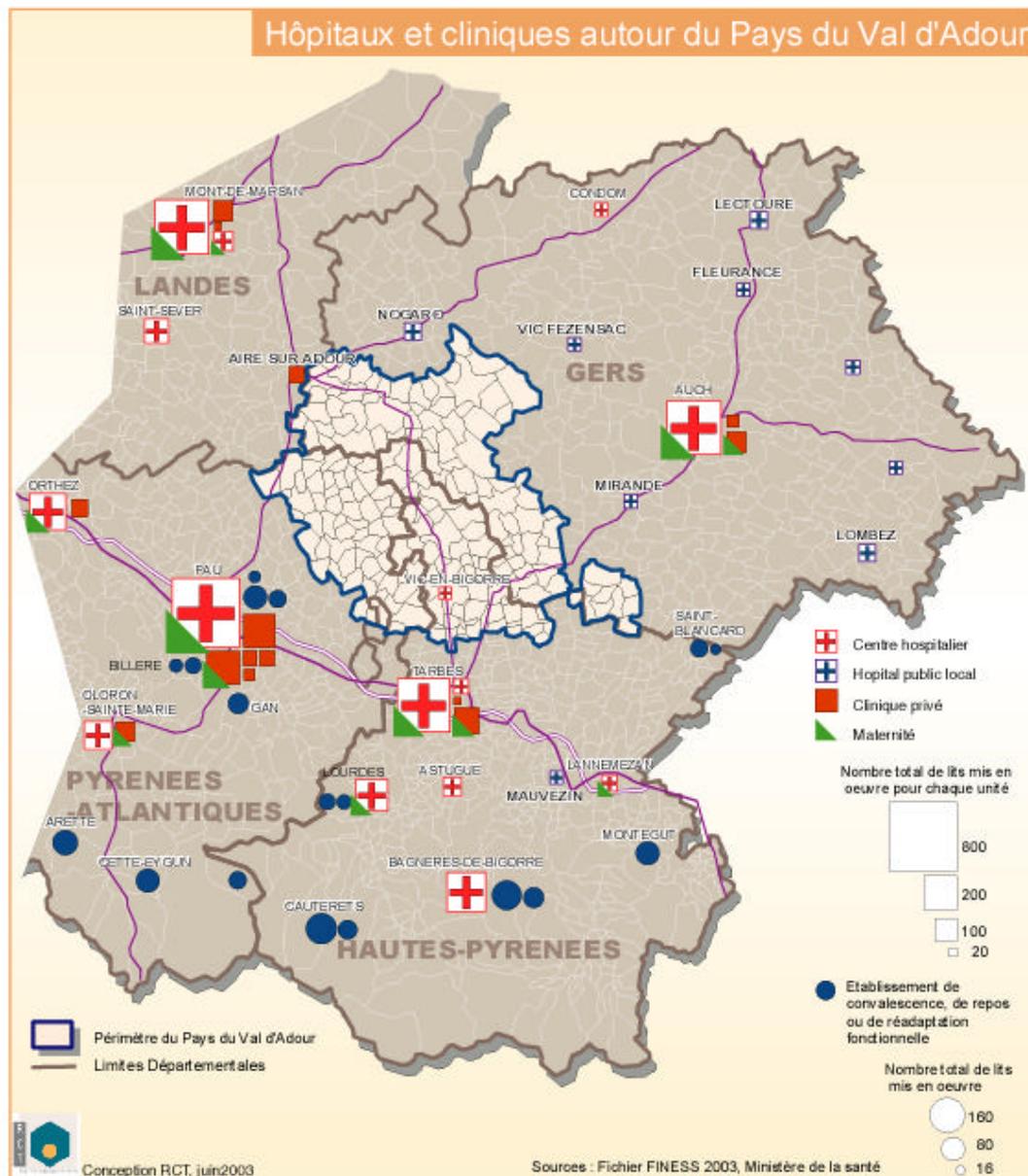
L'absence d'établissements hospitaliers (cf. carte page suivante)

En dehors de Vic-en-Bigorre, qui possède un hôpital local, centré sur des fonctions de gérontologie, le Pays ne compte aucun hôpital, ni aucune clinique. Le territoire se trouve ainsi dans une grande dépendance à l'extérieur en matière hospitalière et dans une situation d'accès d'autant plus difficile que les centres hospitaliers les plus proches sont situés dans les seules villes préfectorales.

Le Gers présente ici une configuration particulière, puisque son territoire est maillé par 9 hôpitaux locaux, dont certains relativement proches du territoire (Nogaro, Vic-Fezensac, Mirande). Ces hôpitaux locaux sont pourtant de plus en plus recentrés sur les seules activités de gérontologie, accroissant l'éloignement des habitants du Val d'Adour de la grande majorité des services, à commencer par les services d'urgences, de médecine ou encore les maternités. Les femmes enceintes se trouvent ainsi dans une situation très précaire, puisqu'il leur faut jusqu'à une heure de trajet pour accéder à la maternité la plus proche.

Les pratiques des habitants valorisent principalement les hôpitaux de Pau et de Tarbes, même pour les populations gersoises, pour qui se rendre à Tarbes est souvent plus simple que d'aller à Auch.

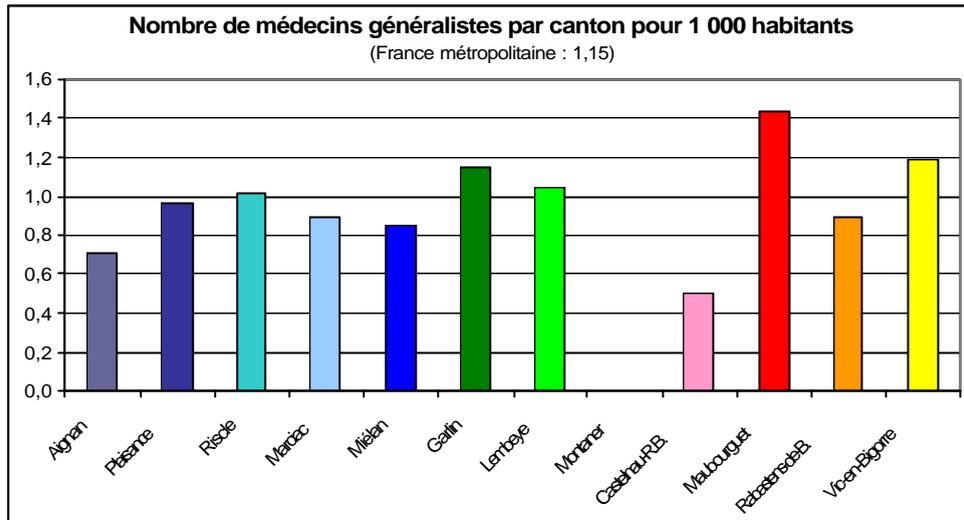
Enfin, la clinique privée d'Aire-sur-l'Adour peut offrir une alternative aux populations du nord du Pays pour certains services, bien que ses capacités totales en nombre de lits soient limitées.



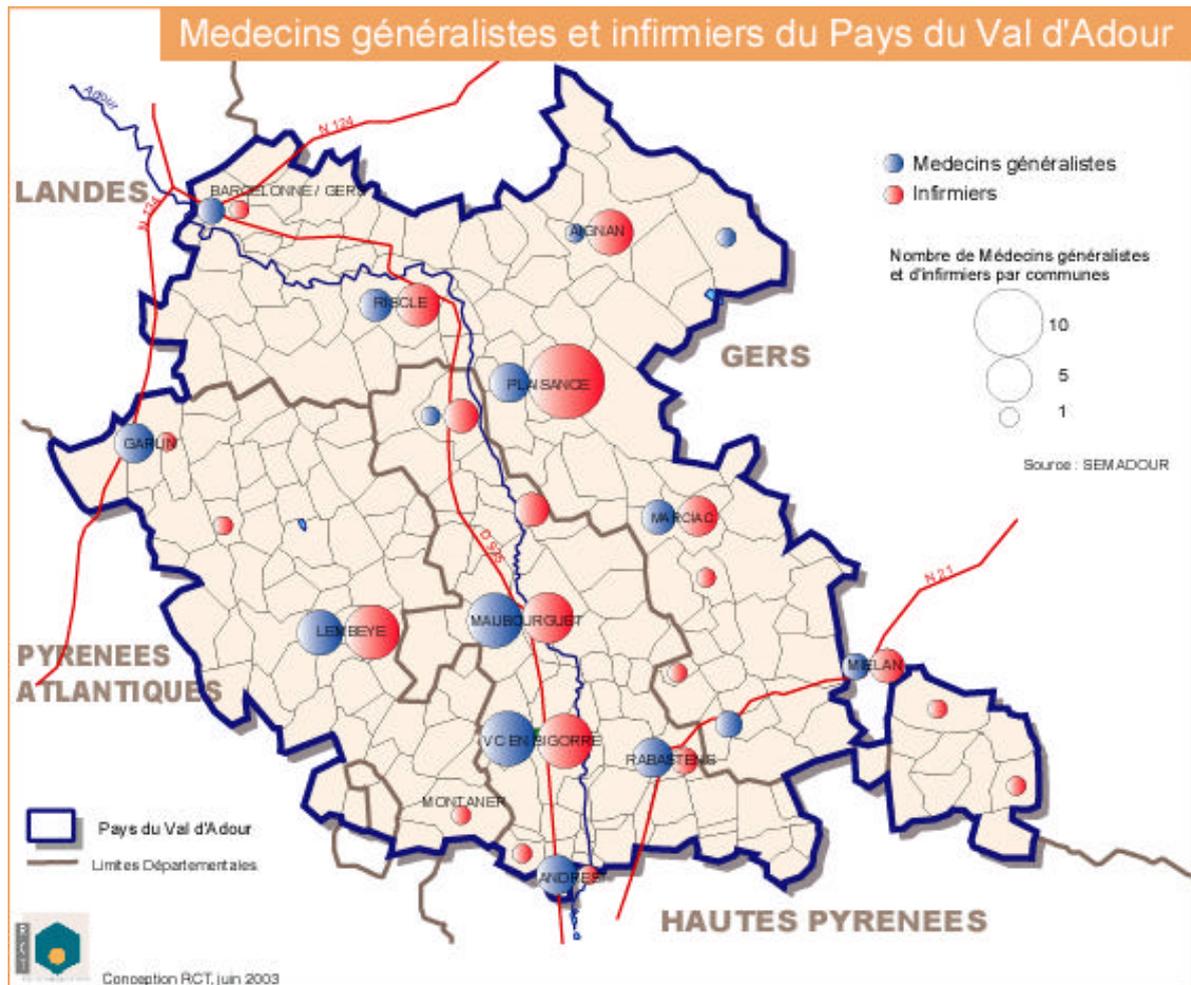
Une présence des professionnels de santé non assurée dans la durée

Le Pays du Val d'Adour compte 52 médecins généralistes, présents dans tous les cantons. Leur répartition n'est cependant pas homogène, les chefs-lieux de cantons d'une part, les vallées de l'Adour et de l'Arros d'autre part en polarisant la grande majorité.

L'évolution depuis 1998 se caractérise par un double phénomène de baisse globale du nombre de médecins exerçant sur le territoire et de concentration sur les pôles urbains, notamment ceux de la vallée de l'Adour. Ainsi, de nombreuses petites communes, qui possédaient encore un médecin en 1998, l'ont vu fermer son cabinet ou s'installer dans un bourg plus important.



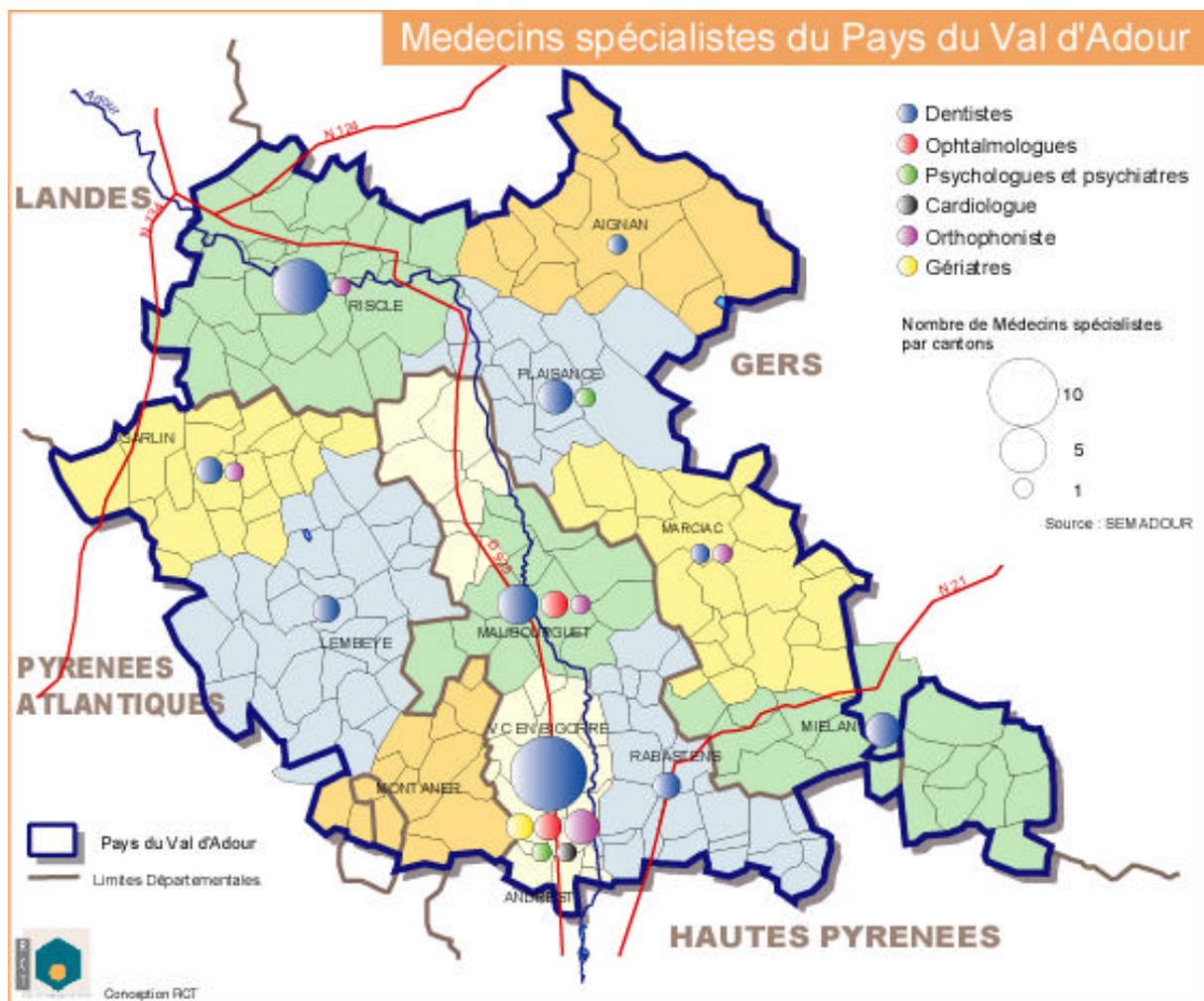
71 infirmiers libéraux, principalement basés dans les chefs-lieux de canton, assurent une relativement bonne densité de service sur le territoire. Toutes les zones du Pays ne sont pour autant pas dotées de la même manière : si les pôles de Plaisance, de la vallée de l'Adour et de Lembeye comptent un nombre important d'infirmiers, les zones de Garlin et, dans une moindre mesure Miélan et Marciac, souffrent d'une moindre présence.



De façon générale, la présence des infirmiers libéraux se calque sur le poids démographique des territoires. Il n'en reste pas moins que le nombre d'infirmiers exerçant sur le territoire a connu une baisse significative depuis 1998 et ce, principalement dans les communes les moins peuplées des cantons béarnais, de Riscle, d'Aignan ou Rabastens.

Ainsi, certaines installations en milieu rural observées entre 1988 et 1998 n'ont pu être pérennisées jusqu'à aujourd'hui.

Un grand nombre de spécialités médicales sont également présentes sur le Pays, même si certaines d'entre elles ne le sont qu'à un seul endroit. Leur présence permet au territoire de disposer d'une offre apte à répondre à une grande part des besoins, même si elle n'exclut pas la nécessité de consulter des spécialistes à l'extérieur du territoire pour certaines pathologies.



L'importance du tissu des médecins spécialistes sur le Val d'Adour doit cependant être nuancée par le fait que certains médecins recensés n'exercent pas de façon permanente sur le territoire, mais n'assurent que des consultations sous forme de permanences ponctuelles. A titre d'exemple, le dentiste recensé à Marciac n'est présent qu'une journée par semaine.

Par ailleurs, certaines spécialités sont totalement absentes du Pays. C'est notamment le cas pour les gynécologues pour lesquels, comme pour les maternités, une consultation nécessite un déplacement vers une des préfectures départementales.

Face à cette diminution continue et préoccupante du nombre de professionnels de santé, les collectivités du Pays se trouvent fortement démunies. Le caractère concurrentiel du secteur de la médecine libérale interdit en effet l'utilisation des outils traditionnels d'appui au développement des services, notamment les systèmes d'aides directes à l'installation, ou tout autre dispositif permettant d'inciter des médecins et infirmiers à s'implanter en milieu rural.

Un réseau moyen de pharmacies



Une quinzaine de communes relativement bien réparties sur le territoire assurent une bonne proximité des pharmacies pour l'ensemble des habitants du Pays. Situées pour la plupart dans les chefs-lieux de cantons, mais aussi dans certains bourgs secondaires (Viella, Barcelonne-du-Gers, Villecomtal-sur-Arros...), les pharmacies permettent que moins de 10% des communes se trouvent à plus de 5 kilomètres d'une d'entre elles.

Par ailleurs, l'accès à une pharmacie depuis les communes du Pays est renforcé par la présence d'établissements dans des communes directement limitrophes du territoire, notamment Aire-sur-l'Adour ou Miélan.

La densité du tissu des pharmacies du Val d'Adour apparaît ainsi très satisfaisante et supérieure à ce qu'il est dans certaines zones du centre et du sud du Gers ou de l'est des Hautes-Pyrénées. Depuis 1998, on observe également que le tissu local des pharmacies n'a pas connu d'évolutions particulières, ce qui témoigne d'une bonne résistance de celles existantes, dans un contexte pourtant souvent difficile en milieu rural.

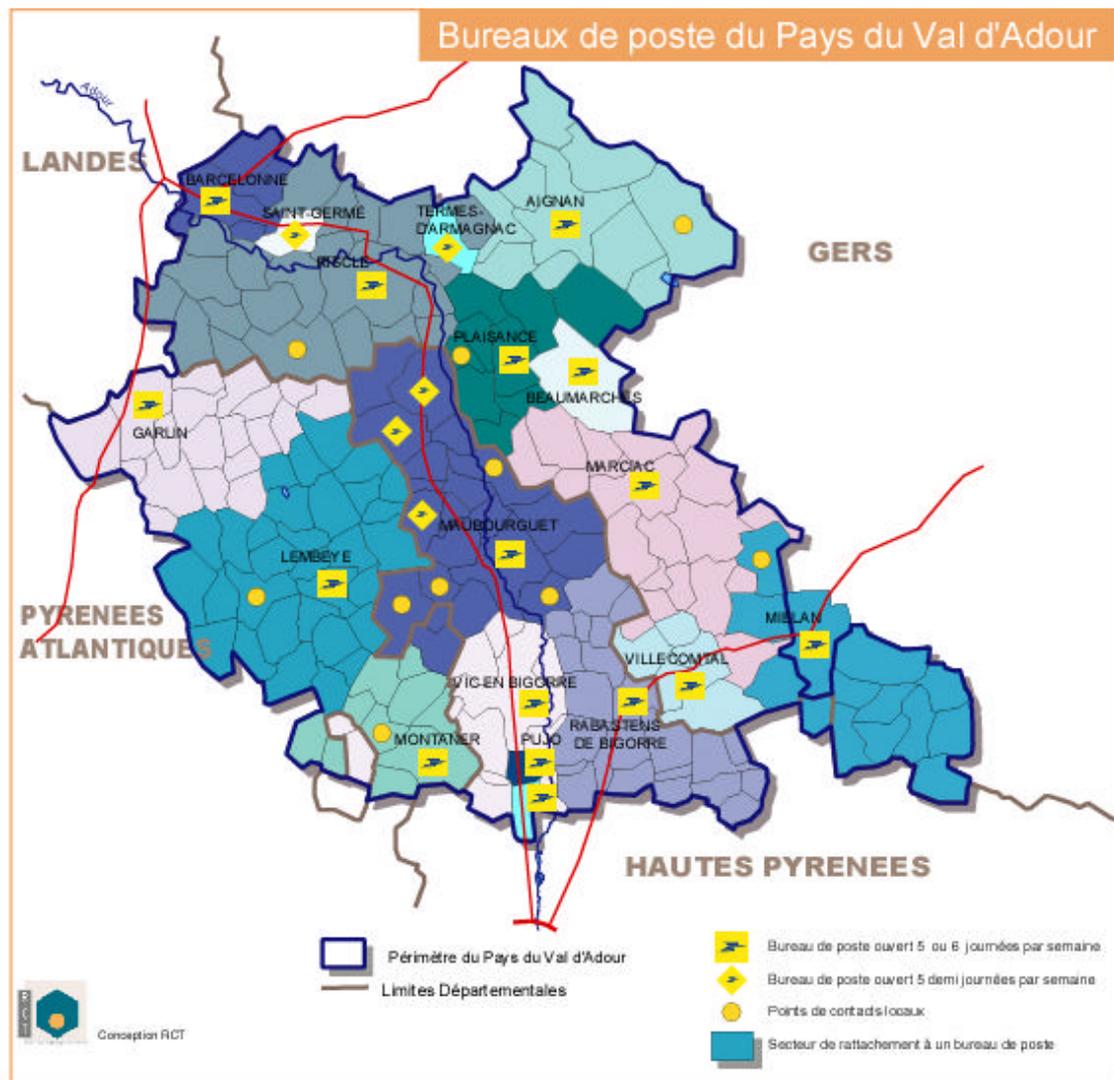
En revanche, et particulièrement dans les zones périphériques du Pays, les systèmes de pharmacies de garde tournantes créent certains soir ou week-ends des situations relativement préoccupantes, puisque certains habitants doivent, ces jours-là, parcourir jusqu'à 30 kilomètres pour se procurer des médicaments. La bonne proximité garantie pendant la semaine cache ainsi une réelle difficulté dans les périodes chômées. Le caractère spécifique des produits pharmaceutiques pose par ailleurs des obstacles d'ordres juridique et sanitaire quant à la mise en œuvre de dispositifs alternatifs de distribution des médicaments (exemple : livraison à domicile par des tierces personnes...). Une réflexion alliant les CPAM, les pharmaciens et les DDASS s'avère indispensable pour permettre de pallier cette difficulté.

Par ailleurs, Vic-en-Bigorre et Maubourguet possèdent chacune un laboratoire d'analyses médicales, offrant ainsi ce service dans de bonnes conditions d'accessibilité pour le sud et le centre du Pays, tandis que les populations des autres zones du territoire dépendent de laboratoires situés à l'extérieur du Pays : Aire-sur-l'Adour, Vic-Fezensac, Mirande, ou encore Morlaàs.

La restructuration annoncée du service postal

A la fois service de proximité auquel sont attachés les populations et service public emblématique pour de nombreux élus, la Poste joue un rôle central dans l'organisation des bourgs ruraux. Avec la classe d'école, elle est souvent dans les plus petites communes le dernier service public présent.

Le tissu des lieux d'accès à la Poste sur le Val d'Adour est à ce jour globalement satisfaisant, une trentaine de communes disposant a minima d'un point de contact et tous les cantons, sauf un (Castelnau-Rivière-Basse), d'un bureau de poste. Les horaires d'ouverture sont dans l'ensemble bons, la plupart des points d'accès étant ouverts 5 jours pleins par semaine et même certains le samedi. Dans certains points de contacts locaux, les horaires d'ouverture sont très supérieurs à la fréquentation, ce qui conduit aujourd'hui les Directions départementales de la Poste à remettre en cause certaines localisations dans leur configuration actuelle.



S'il est globalement bon, le tissu du service postal présente certaines fragilités :

- toutes les parties du territoire ne sont pas couvertes de la même façon : si les cantons de la vallée de l'Adour apparaissent comme les mieux nantis (jusqu'à 7 points de contact locaux sur le seul secteur postal de Maubourguet), les autres zones présentent un tissu nettement moins dense, en particulier autour de Garlin, Lembeye ou Marciac ;
- La Poste est aujourd'hui confrontée à l'échéance de l'ouverture de son marché à la concurrence en 2009 et à des contraintes d'équilibres financiers de plus en plus fortes. Il en résulte un affaiblissement de la présence traditionnelle de la Poste en milieu rural, traduite dans toutes les régions françaises par une polarisation des points d'accès dans les bourgs structurants. Ainsi, de nombreux points de contact locaux qui maillent aujourd'hui le Val d'Adour sont menacés de fermeture, sauf à ce que les collectivités prennent à leur charge une part élevée de leur financement, ce que, la plupart du temps, elles ne peuvent se permettre.

A titre d'exemple³, la Direction Départementale de la Poste des Hautes-Pyrénées prévoient de nombreuses réductions de la présence postale dans les communes rurales où celle-ci est encore assurée. Ainsi, des Bureaux de Poste devraient être transformés en Guichets de proximité (Castelnaud, Lascazères, Madiran) ou en Points Poste (Pujo), tandis que d'autres Guichets devraient voir leurs horaires d'ouverture considérablement réduits (Labatut-Rivière, Lafitole). Certains bureaux devraient simplement être supprimés et remplacés par un service du type « Allô Facteur » (Lahitte-Toupière, Vidouze, Caixon). Au final, seuls les Bureaux de Poste de Vic, Maubourguet, Rabastens et Andrest devraient être préservés en l'état.



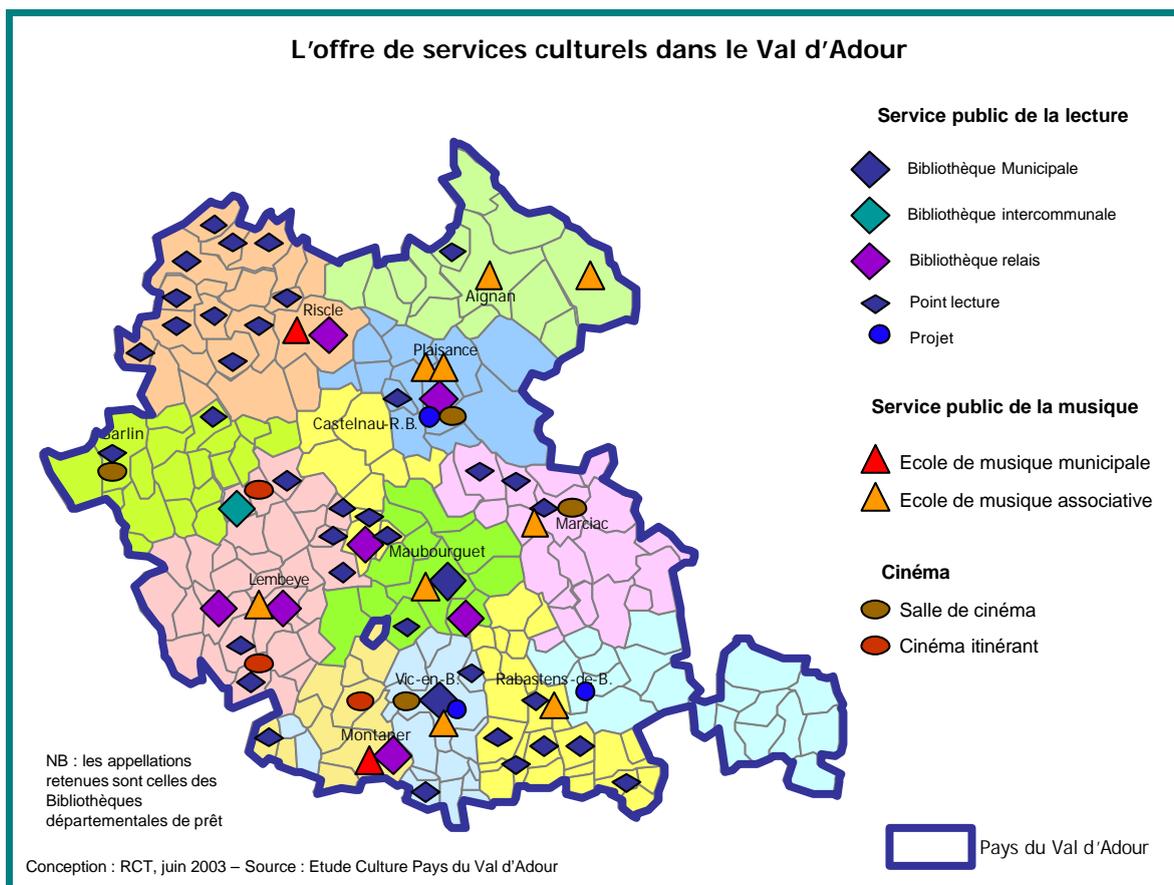
³ Source : Direction de la Poste des Hautes-Pyrénées, juin 2003.

De son côté, soucieuse de conjuguer contraintes financières et missions de service public, La Poste s'est lancée dans des démarches d'expérimentation de nouvelles modalités de rendu du service postal en milieu rural : présence dans des Maisons des Services Publics (MSP), délégation d'une partie des missions de la Poste à des commerçants locaux, garants d'une proximité maintenue du service postal, ces commerçants conventionnés pouvant même, dans certaines limites, délivrer des sommes d'argent.

Le Pays du Val d'Adour s'est positionné pour participer à des expérimentations de ce type. Plusieurs rencontres entre responsables du GIP Euradour et de la Poste ont eu lieu et ont permis de poser les bases d'un accord prochain. Celui-ci devrait porter dans un premier temps sur le seul canton de Maubourguet, avant d'être progressivement étendu aux autres cantons du territoire, y compris en dehors des Hautes-Pyrénées.

Une offre culturelle limitée⁴

Le Pays du Val d'Adour souffre d'une faiblesse importante de son offre culturelle, tant en terme de pratiques artistiques que de diffusion. Le domaine culturel est de manière générale très marqué par le secteur associatif et les établissements scolaires. Dans tous les secteurs on note un réel souci de professionnalisation des intervenants et de mise en réseau des structures.



⁴ Toutes les analyses présentées dans cette partie sont issues de l'étude Projet culturel de territoire du Pays du Val d'Adour, Sylvie COURALET, avril 2003.

L'étude culture du Pays du Val d'Adour, réalisée début 2003, pose les constats suivants :

Service public de la lecture :

- une présence à minima de la lecture et du livre ;
- une mauvaise répartition : très peu d'équipements sur la zone est, bonne couverture sur les cantons de Riscle et Rabastens en points lecture ;
- des espaces hétérogènes : horaires d'ouverture, locaux, dimension des fonds documentaires, informatisation variée....
- Absence de mise en réseau des structures ;
- Faible accès aux nouvelles technologies (hors rôle des bibliothèques sur TIC) ;
- Trois Bibliothèques départementales de prêt interviennent sur le territoire (3 départements), d'où une complexification des interventions ;
- Deux médiathèques intercommunales en projet, à Vic et Plaisance.

Présentation générale des bibliothèques du Val d'Adour (2001)

| Commune | Type | Inscrits | Fonds documentaire | Budget d'acquisition par habitant |
|----------------|----------------|----------|--------------------|-----------------------------------|
| Cadillon | Intercommunale | 120 | 855 | 1,13 € |
| Lafitole | Relais | 127 | 106 | 1,21 € |
| Lascazères | Relais | 85 | 1400 | |
| Lembeye | Relais | 160 | 707 | 0,04 € |
| Maubourguet | Municipale | 458 | 5441 | |
| Montaner | Relais | 100 | 1327 | 5,03 € |
| Plaisance | Relais | 141 | 2804 | 0,20 € |
| Riscle | Relais | 455 | 6978 | 0,63 € |
| Simacourbe | Relais | 33 | 2056 | 1,19 € |
| Vic-en-Bigorre | Municipale | 2192 | 24000 | 1,90 € |

Source : *Projet culturel de territoire, avril 2003*

L'absence de mise en réseau et la diversité des moyens se traduisent par une grande hétérogénéité des bibliothèques existantes, qu'illustrent les écarts importants quant à la taille des fonds documentaires ou des moyens par habitant investis dans leur élargissement.

Au final, l'analyse du secteur de la lecture conduit à identifier trois faiblesses principales du tissu local : un faible taux de documents empruntés, une faible présence de personnel qualifié et formé (le Pays compte une seule bibliothécaire professionnelle !) et la faiblesse des animations et initiatives. En revanche, le projet culturel de territoire met en avant « l'exemplarité » de la bibliothèque de Vic-en-Bigorre, de loin la plus importante et la mieux fournie du territoire.

Service public de la musique :

- un secteur très dépendant du milieu associatif : 9 écoles associatives pour seulement 2 écoles municipales ;
- un risque quant au maintien des écoles associatives : subventions, bénévolat...
- une absence d'harmonisation et d'échange entre les écoles ;
- des zones dépourvues d'écoles de musique : Castelnau, Miélan...

Le Val d'Adour bénéficie d'une forte tradition musicale (harmonies, bandas...), donnant lieu à de nombreux liens entre harmonies, bandas, écoles de musique, au risque d'enfermer ces écoles dans des pratiques restrictives.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives maillent le territoire (concerts, festivals), bien que ces manifestations ne soient pas coordonnées. Il n'y a ainsi pas de programmation annuelle. La dimension musicale du Pays est renforcée par la présence de Jazz in Marciac, vecteur de notoriété forte et socle d'un projet culturel très structuré autour du jazz.

Il apparaît cependant que le domaine des musiques actuelles est faiblement représenté dans les écoles. L'enseignement est fragile, pour des questions de professionnalisation et de difficulté à fixer les enseignants sur le territoire.

Cinéma

Cinq structures de diffusion cinématographique couvrent partiellement le territoire, laissant cependant de côté l'extrême nord du territoire : quatre salles, complétées sur le territoire intercommunal de Lembeye par un service itinérant qui assure trois séances mensuelles.

Enfin, des séances en plein air ont lieu l'été dans les cantons béarnais, et attirent un public nombreux.

L'existence de ces équipements doit beaucoup aux collectivités : les salles sont toutes la propriété des communes ou des intercommunalités, qui en délèguent généralement l'exploitation à des associations, sauf à Marciac où la salle est exploitée par l'Office de tourisme. Leur capacité est relativement importante (de 88 à 180 places), ce qui ne serait sans doute pas le cas sans l'appui des collectivités. Ils sont par ailleurs tous accessibles pour les personnes handicapées.

La fréquentation est en forte hausse sur les dernières années, ce qui témoigne de l'intérêt du public pour la présence d'équipements de ce type sur le territoire et d'une réelle demande que les équipements actuels risquent de ne pas satisfaire pleinement à moyen terme.

| Cinéma | Capacité | Fréquentation 2001 | Evolution 2000-2001 |
|----------------|----------|--------------------|---------------------|
| Garlin | 163 | - | - |
| Marciac | 88 | 8933 | + 25,7% |
| Plaisance | 180 | 9124 | + 17,5% |
| Vic-en-Bigorre | 128 | 7440 | - 14% (1) |

Source : *Projet culturel de territoire, avril 2003*

(1) : la salle de Vic a été fermée une partie de l'année pour rénovation. La fréquentation en 2002 est repartie fortement à la hausse atteignant 11 118 entrées.

A Vic-en-Bigorre, la présence du cinéma a permis de développer une forte dynamique autour de l'image, incluant des actions auprès des jeunes, des formations à la CUMAV 65...

Ce tissu de cinémas reste cependant fragile, du fait notamment du rôle essentiel que jouent les bénévoles et les contrats aidés dans son fonctionnement.

Les arts plastiques :

- des salles d'expositions non professionnelles : aménagées par et souvent dans les mairies ;
- un espace dédié à la création et à la diffusion artistiques contemporaines : le Bois des Fées à Vergoignan ;
- quelques galeries privées.

Au-delà de cette modestie des équipements, de nombreuses initiatives ont lieu à travers le Pays :

- une initiative originale en milieu scolaire : la Galerie bleue à Riscle (programmation annuelle, travail pédagogique et artistique avec les élèves, etc.),
- « les rencontres de Maubourguet » : manifestation annuelle autour de la rencontre de personnalités du sport et de la culture ; forte fréquentation,
- Salon des Métiers d'Art à Plaisance.

Le territoire possède par ailleurs de nombreux ateliers de pratique artistique amateur, tandis que des expositions essentiellement d'artistes locaux ont lieu.

Un territoire en marge de la société de l'information

Une couverture mobile partielle

Avec près de 40 millions d'abonnés en France, la téléphonie mobile constitue un mode de consommation devenu essentiel et un enjeu d'attractivité économique et résidentielle pour les territoires.

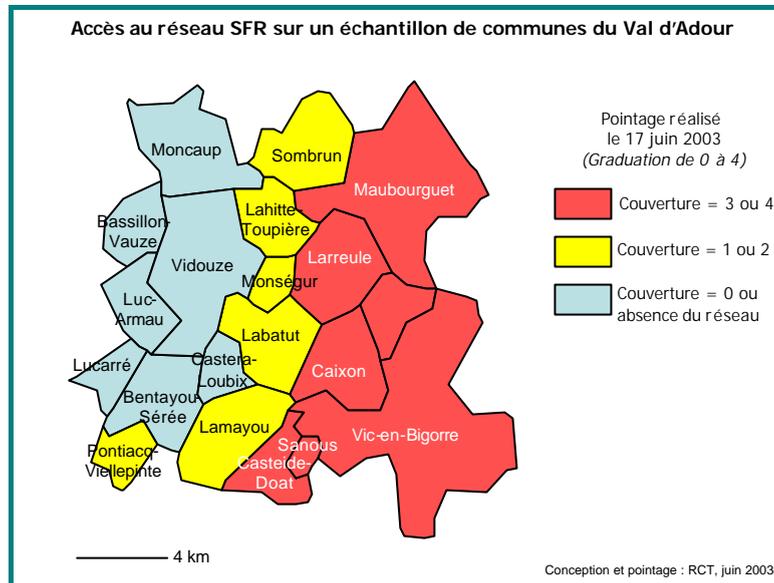
Le marché français compte trois opérateurs principaux, dont l'affichage en terme de couverture du territoire n'est pas homogène. Orange (Groupe France Telecom) et Bouygues Telecom affichent une couverture complète du Val d'Adour ; de son côté, SFR (Groupe CEGEDEL) diffuse des cartes de couverture laissant paraître une couverture partielle de certaines zones du Pays : les cantons béarnais et certaines zones gersoises, notamment autour d'Aignan.

Par ailleurs, aucun des trois opérateurs ne communique sur des renforcements de capacités en cours ou prévus sur le territoire, les liaisons vers les vallées pyrénéennes (fortement concernées par le tourisme) semblant être privilégiées. Cette priorité accordée aux massifs trouve son répondant dans les décisions du CIADT de juillet 2001 et le projet prôné par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées dans son Programme d'Action Régionale pour la Société de l'Information (PARSI 2000-2006).

Sur le terrain, le dire des acteurs et l'observation réalisée en mai et juin 2003 dans plusieurs communes révèlent un retard bien plus important en matière d'accès aux réseaux de téléphonie mobile.

Si les grandes vallées (Adour et Arros) et les pôles urbains disposent d'une couverture très satisfaisante, il en va très différemment des communes situées sur les coteaux ou à l'écart

des grands axes de circulation. Plusieurs zones de faible couverture – voire d'absence de couverture – sont ainsi identifiées, notamment dans l'espace rural compris entre les communes de Lembeye et Garlin. Cette situation se répète dans les zones isolées des autres départements.



Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a fixé comme objectif une couverture complète du territoire à un horizon de 2005. Seule une réflexion avec l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs est cependant annoncée dans le PARSI. En Aquitaine, le projet de la Région pour le développement de la société de l'information est centré sur Internet et n'apporte pas de réponses aux enjeux de téléphonies mobiles.

En revanche, les CPER des deux régions accordent une place importante au développement des TIC.

Un territoire à l'écart du haut-débit

Le développement d'Internet, tant dans la sphère économique que dans la vie quotidienne, constitue un des principaux bouleversements de la dernière décennie.

Le volume croissant de données, d'images, de sons, etc. circulant sur les « autoroutes de l'information » a provoqué l'émergence de technologies permettant leur acheminement rapide. Cet enjeu d'accès aux réseaux à haut-débit constitue un facteur très discriminant entre les territoires et laisse souvent à l'écart les zones rurales.

Le Val d'Adour n'échappe pas à cette règle. Seules Vic-en-Bigorre et Maubourguet sont à ce jour rattachées au réseau haut-débit.

Le coût des infrastructures les plus courantes (notamment celles donnant accès à l'ADSL) et la faible rentabilité en milieu rural pour les opérateurs expliquent l'absence de desserte plus généralisée. D'autres technologies existent pourtant, telle la liaison satellite, mais restent encore minoritaires. De premières expérimentations sont en cours dans quelques régions

françaises, mais n'offrent pas encore un recul suffisant pour juger de leur pertinence technique et financière.

Les conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, ainsi que certains conseils généraux, ont développé des stratégies de renforcement de l'accès à Internet, sous deux angles :

- les *infrastructures*, dans le cadre de réseaux le plus souvent maillées par les universités et les hôpitaux ; aucun projet d'équipement structurant pour le Val d'Adour n'est cependant prévu ;
- les *points d'accès* et l'élargissement du champ des utilisateurs, par l'ouverture de Points publics d'accès à Internet (PAPI) ou l'équipement en matériel des écoles, collèges, maisons de retraite, etc. Huit PAPI sont recensés sur le Val d'Adour.

Points Publics d'Accès à Internet

| Commune | Nom / lieu | Ouverture (en demi-journées) | Nombre de postes équipés |
|----------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Aignan | SARAPP | 5 | |
| Maubourguet | Espace Public Informatique | 6 | 6 |
| Miélan | SARAPP | 3 | |
| Montaner | Bibliothèque | 3 | 1 |
| Plaisance | SARAPP | 5 | |
| Riscle | SARAPP | 5 | |
| Vic-en-Bigorre | MJC | 10 | 6 |
| | SARAPP | 4 | 10 |

Source : www.internet.gouv.fr – site de l'Etat pour le développement de la société de l'information

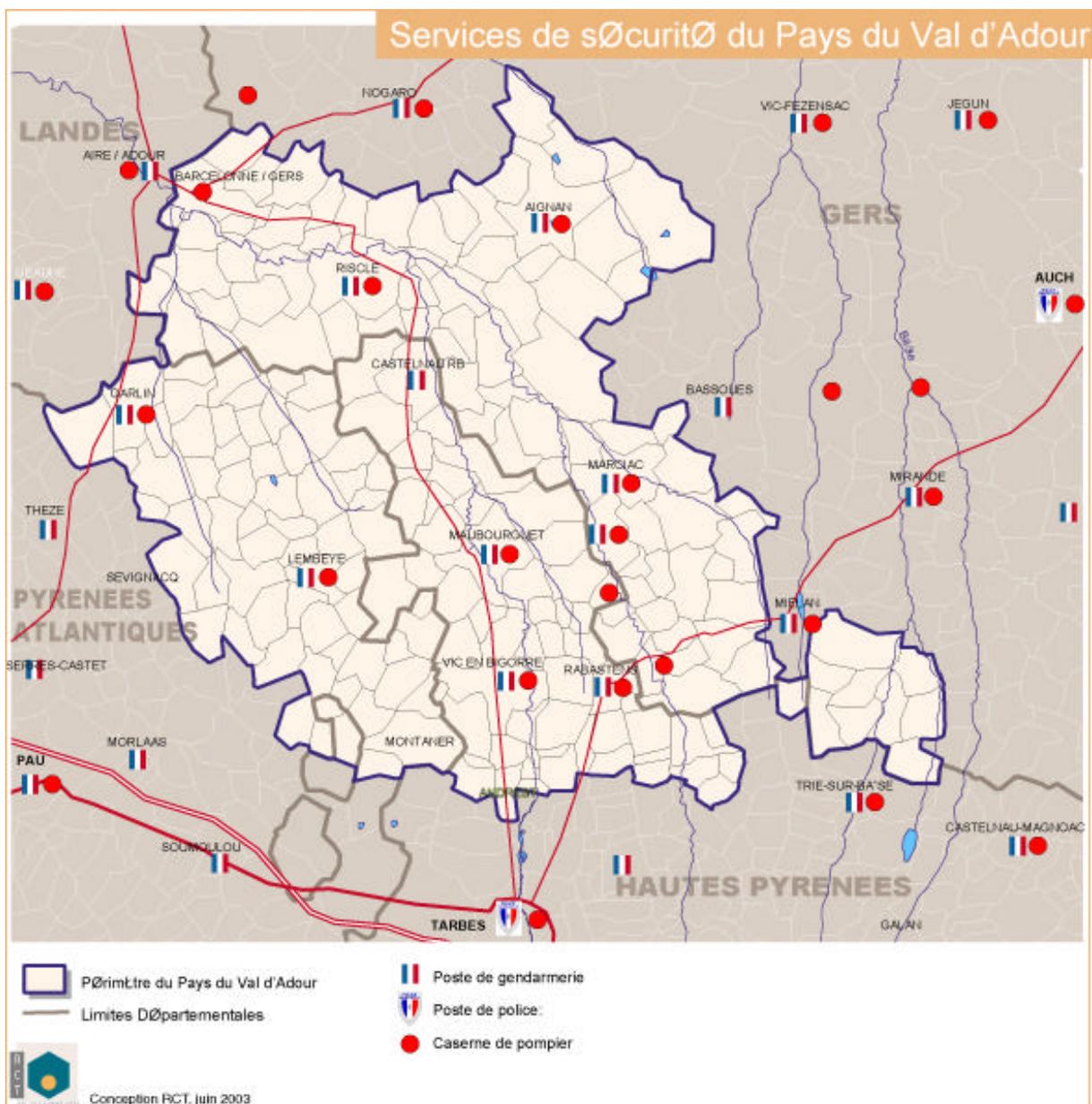
Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques s'est quant à lui engagé dans une politique de créations de PAPI en milieu rural, ce qui peut laisser présager un rattrapage au moins partiel du retard actuel des cantons béarnais en la matière.

L'implantation de PAPI et la sensibilisation des habitants à l'utilisation des TIC prennent une dimension accrue en matière d'accès aux services publics. De plus en plus d'administrations offrent sur leur site Internet des informations générales, mais aussi des formulaires à télécharger, réduisant ainsi le nombre de déplacements vers les locaux des divers organismes. Ainsi, le site de l'Etat www.service-public.fr offre un large panel d'informations pratiques, compréhensibles par tous, et de formulaires concernant la très grande majorité des démarches administratives des habitants. Ce type d'initiatives, appelées à se développer, permet ainsi de préparer en amont ses déplacements vers les opérateurs de service public, en informant sur les documents à réunir ou les formulaires à renseigner, voire de réaliser certaines démarches entièrement à distance ; l'intérêt de ce type de dispositifs est évident pour des territoires ruraux tels que le Val d'Adour, mais ne peut apporter une valeur ajoutée forte que si les points d'accès sur le territoire forment un maillage de proximité et si les usagers sont formés et accompagnés à leur utilisation ;

Des services de sécurité présents mais parfois insuffisants

Les services de sécurité sont classiquement polarisés dans les chefs-lieux de cantons, Montaner constituant ici une exception, puisqu'elle n'accueille ni gendarmerie, ni caserne de pompiers.

Concernant les missions de police, le Pays est entièrement inscrit en zone gendarmerie. 11 postes de gendarmerie maillent ainsi le territoire, souvent avec un appui logistique des communes ou des intercommunalités, qui assurent la mise à disposition, l'équipement et l'entretien des bâtiments.



En dépit de cette présence traditionnelle dans les bourgs structurants, de nombreux élus jugent insuffisante cette présence des forces de gendarmerie, du fait d'effectifs limités dans chaque poste et d'horaires d'ouverture au public restreints. Le Val d'Adour semble ainsi subir une conséquence indirecte du redéploiement des unités de gendarmerie et de police réalisé au cours des dernières années, dont l'effet principal a été l'élargissement des zones de compétence de la gendarmerie.

L'organisation des services d'incendie et de secours relève de la compétence des Conseils Généraux, à travers les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours). Si le maillage des points de contact avec les pompiers sur le territoire est globalement le même que pour la gendarmerie, la réalité des moyens présents sur le territoire présente des situations très contrastées.

L'organisation des SDIS s'appuie sur une hiérarchie des postes (sièges de groupements, Centres de Secours Principaux (CSP), Centres de Secours (CS), Centres de Première Intervention (CPI)), aux effectifs et matériels très inégaux.

A titre d'exemple, deux CSP recouvrent la partie gersoise du Pays, l'un basé à Riscle pour les cantons d'Aignan, Plaisance et Riscle, l'autre à Mirande pour les cantons de Marciac et Miélan. Dans ces deux zones, les CSP comme les CS mobilisent un effectif minimum nécessaire de 24 sapeurs-pompiers, alors qu'un CPI comme celui de Barcelonne-du-Gers n'en compte que 12. Des écarts semblables se retrouvent dans les autres départements.

L'autre caractéristique de fonctionnement des SDIS est la mobilisation d'une majorité de bénévoles dans les effectifs. Ainsi, le SDIS du Gers ne compte que 48 professionnels sur un total de 1 200 sapeurs-pompiers. Les SDIS des départements d'appartenance du Val d'Adour n'échappent pas à la pénurie de vocations observées dans l'ensemble des régions françaises.

Les interventions effectuées par les pompiers du Pays portent sur des situations d'incendie dans 13% des cas, la très grande majorité concernant des secours à la personne. Les SDIS apparaissent ainsi comme un auxiliaire très sollicité en cas d'urgences médicales, ce qui renforce leur importance dans un territoire rural à la population vieillissante, caractérisé par un éloignement des hôpitaux et une mobilité réduite des publics les plus fragiles.

Une offre médiocre de transports collectifs

En dehors des transports scolaires, assurés par les Conseils Généraux, peu de réseaux de transports collectifs maillent le Val d'Adour.

Aucune ligne ferroviaire n'est exploitée, en dépit de la présence de voies ferrées, notamment dans la vallée de l'Adour (ligne Tarbes-Bordeaux).

Deux lignes d'autocar relient les principaux bourgs du Pays aux gares SNCF les plus proches (Tarbes - Auch, Tarbes - Mont-de-Marsan...), mais avec des fréquences très modestes et des temps de parcours élevés. La liaison Maubourguet-Tarbes nécessite ainsi un trajet de 40 minutes ! Dans le même temps, Miélan se trouve à 50 minutes d'Auch, sa préfecture, et à 45 minutes de Tarbes.

Les Conseils Généraux interviennent activement dans le fonctionnement de ces lignes de cars. Ainsi, les Hautes-Pyrénées ont mis en place le service « Transbigorre », qui permet d'apporter un appui aux transporteurs pour la modernisation de leur parc de véhicules et apporte des réductions ciblées à certains publics. Ces réductions vont de 50% (personnes âgées, handicapés, familles nombreuses, scolaires et étudiants) à 100% (chômeurs de longue durée).

Avec la mise en place du STIPA (Service de transports interurbains des Pyrénées-Atlantiques) et l'élaboration d'un schéma départemental des transports interurbain, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques assure 30 lignes sur l'ensemble du département. Cependant, seuls 20% de ses usagers sont des non-scolaires.

De son côté, le Conseil Général du Gers a également développé un réseau interurbain. Trois lignes concernent le Pays :

- ligne Tarbes-Auch, via Villecomtal-sur-Arros et Miélan,
- lignes Tarbes-Mont-de-Marsan, via Plaisance, Riscle et Barcelonne-du-Gers,
- lignes Plaisance-Auch, via Marciac.

Les parcours assurés par les Départements offrent en général une desserte de proximité, grâce à de nombreux arrêts. Cependant, la structuration des lignes, par exemple dans le Gers, ne permet pas d'assurer de liaisons internes au territoire, y compris à l'intérieur d'un même département. Ainsi, aucune ligne ne relie Miélan à Plaisance, créant de fait une séparation des parties sud et nord de la composante gersoise du Val d'Adour.

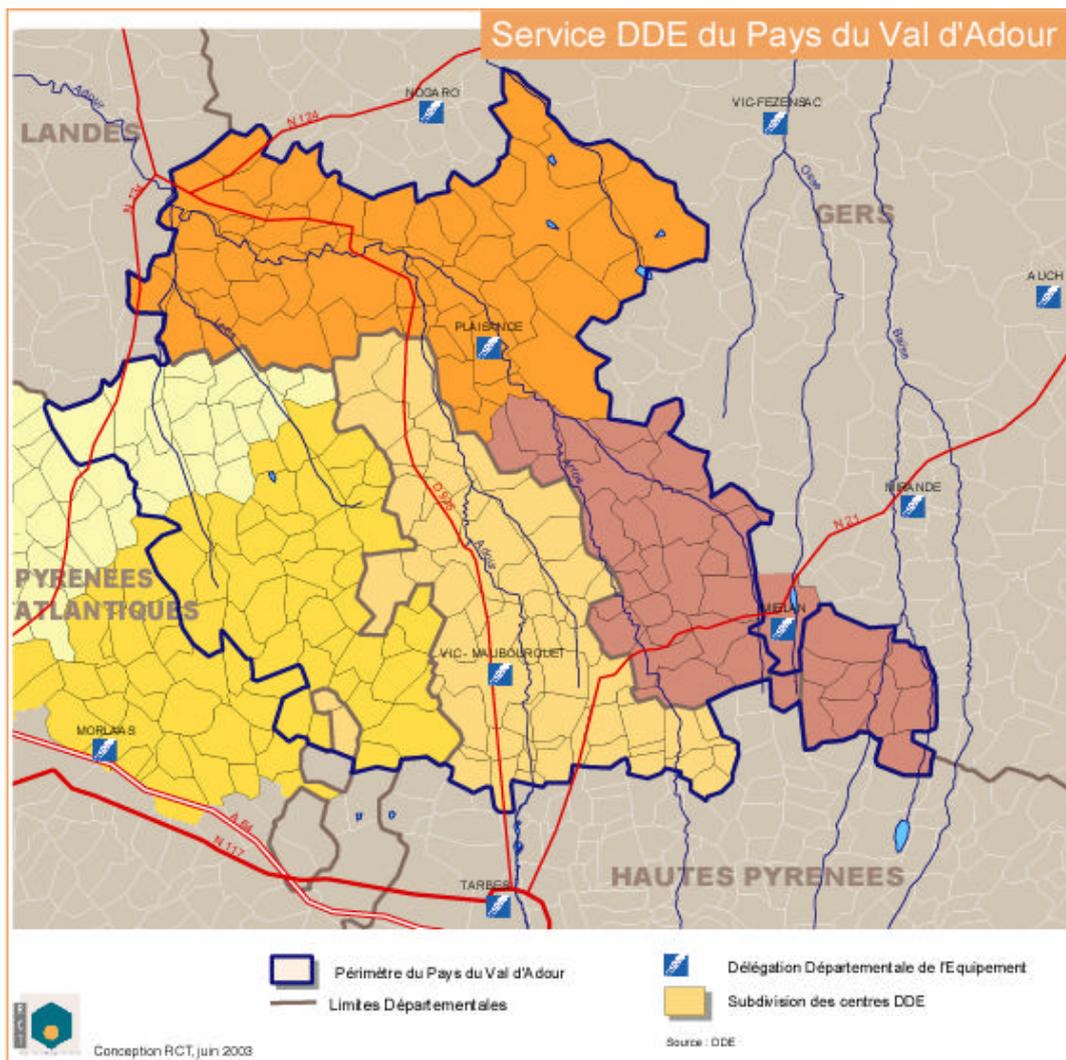
La faible fréquentation par les non-scolaires et la priorité donnée à des missions de ralliement vers les gares et les principales villes expliquent cette structuration. De nombreuses expériences conduites dans d'autres régions de France illustrent le fait que peu de lignes interurbaines en milieu rural sont financièrement viables, ce qui conforte les réseaux en étoile autour des préfectures.

La présence déclinante des autres services de l'Etat

Une organisation hétérogène des services de l'Equipement

Services déconcentrés de l'Etat aux missions multiples (voirie, urbanisme, conseil aux communes...), les Directions Départementales de l'Equipement (DDE) structurent leur présence locale autour de subdivisions. Au total, cinq subdivisions couvrent le territoire du Val d'Adour. Ce découpage, outre qu'il multiplie les interlocuteurs, présente également l'inconvénient d'isoler certaines parties du territoire dans la réflexion d'aménagement de l'Etat. C'est le cas notamment pour le canton de Garlin, que son rattachement à la subdivision d'Arzacq-Arraziguet coupe des deux autres cantons béarnais du Pays.

De même, trois des cinq sièges de subdivisions sont extérieurs au territoire, ce qui a comme conséquence d'éloigner les lieux de décision du Pays.



Par ailleurs, certaines fonctions assurées par les subdivisions de l'Équipement ont été recentrées dans les préfectures. Il en va ainsi par exemple des services instruisant les permis de construire, limitant la connaissance du terrain par les agents instructeurs et le dialogue entre les maires et eux.

On observe ainsi que l'organisation des services de l'État, notamment de l'Équipement, ne correspond pas aux périmètres de pays, auxquels elle est par ailleurs antérieure.

La décentralisation, qui devrait en particulier concerner la gestion des routes et entraîner la prise en charge d'une partie des personnels des DDE par les Conseils Généraux pourrait constituer une opportunité pour réorganiser ces services au regard d'un territoire de projets tel que le Val d'Adour, notamment pour sa composante béarnaise.

Des menaces sur l'existence des Trésoreries publiques

Neuf perceptions (en incluant celle de Miélan) desservent aujourd'hui les communes du territoire. Situées dans les principaux chefs-lieux de cantons, elle constitue un maillage relativement satisfaisant :

- Gers : Riscle, Marciac, Plaisance, Miélan ;
- Pyrénées-Atlantiques : Garlin, Lembeye ;
- Hautes-Pyrénées : Maubourguet, Rabastens, Vic.

Leur pérennité n'est à ce jour cependant pas garantie, dans un contexte de restrictions des crédits budgétaires et de réforme de l'Etat, qui pourrait conduire à un recentrage sur des pôles urbains plus importants des Trésoreries et ce, d'autant plus que le Ministère de l'Economie et des Finances a annoncé son intention de réduire ses effectifs en ne renouvelant pas dès 2004 tous les postes rendus vacants par des départs en retraite.

Une offre inégale de collecte et de traitement des déchets

La loi de 1993 en matière de déchets s'est traduite pour le Val d'Adour par une refonte de l'organisation des services. La collecte et le traitement des déchets sont gérés par des organismes différents, suivant les plans départementaux des déchets.

De cette réorganisation sur le Val d'Adour sont issus 4 SICTOM⁵ responsables de la collecte et 2 Syndicats Mixtes départementaux compétents dans le traitement des déchets. Ces Syndicats Mixtes créés récemment (2002,2003) sont dotés progressivement de toutes les infrastructures nécessaires au traitement des déchets : centres d'enfouissement, de tri, de compostage. Le Syndicat Mixte des Pyrénées-Atlantiques gère en plus les déchetteries.

La départementalisation des services s'est également traduite pour le Val d'Adour par une forte disparité de l'offre de services entre les 3 départements :

- Les départements du Gers et des Pyrénées-Atlantiques ont conduit une politique volontariste visant à accélérer le tri sélectif et à mutualiser les coûts du traitement des déchets sur l'ensemble de leur département.
- A l'inverse, l'avancement du tri sélectif et de la réorganisation des services semblent avoir pris du retard sur le secteur des Hautes-Pyrénées. La création d'un Syndicat Mixte pour le traitement des déchets reste encore à l'état de projet, le tri sélectif n'est pas opérationnel.

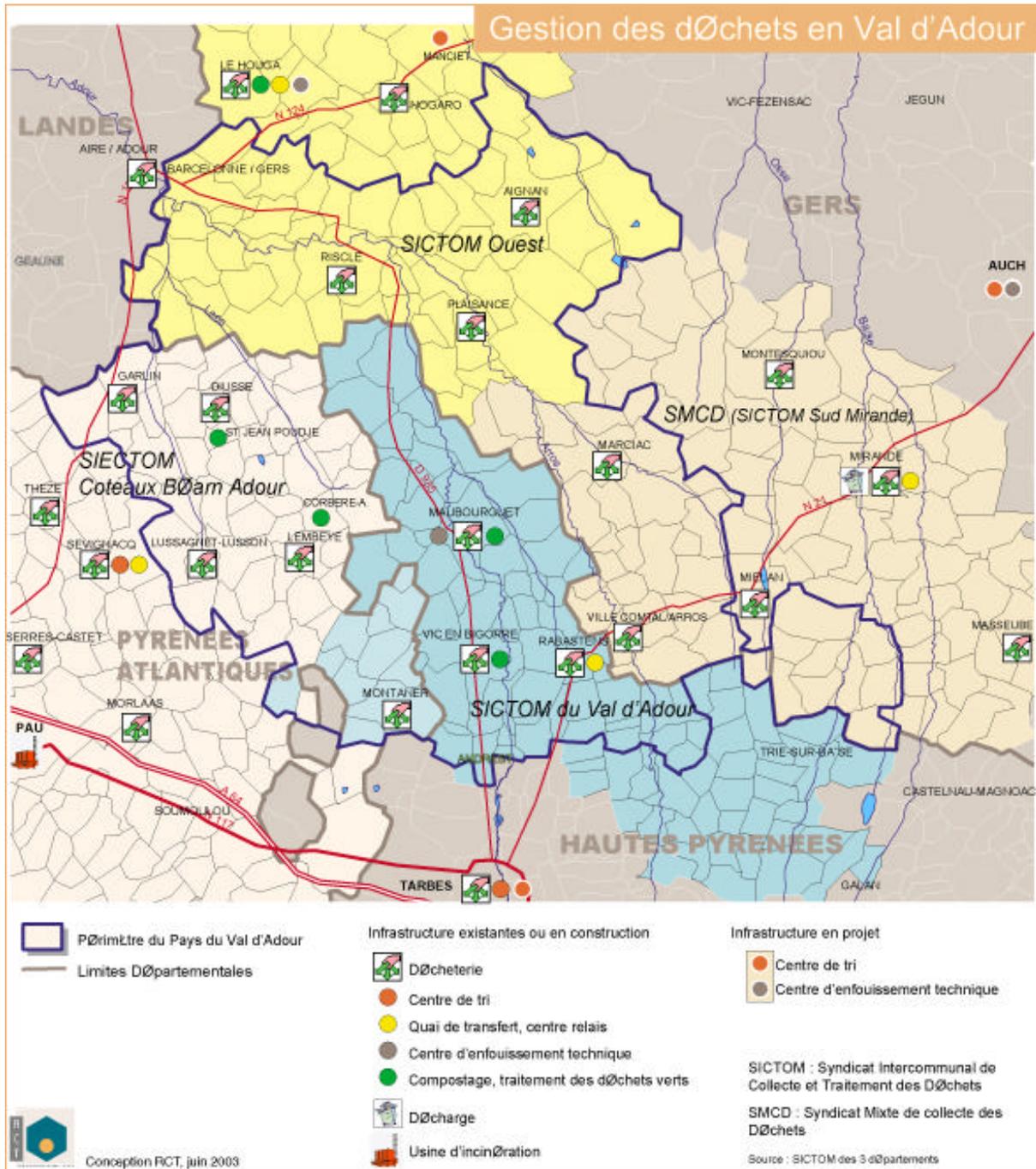
Un service de collecte très inégal d'un secteur SICTOM à l'autre

Concernant le mode de gestion de la collecte, le SICTOM Ouest et le SICTOM Coteaux Béarn et Adour délèguent la collecte des ordures à une société privée, la COVED, alors que le SICTOM du Val d'Adour et celui de Mirande la réalise eux-mêmes.

La proximité des services de collecte varie également d'un département à l'autre. Le SICTOM Ouest a souhaité organiser une collecte de porte à porte pour toutes les communes de plus de 350 habitants, ce qui lui permet notamment d'accroître le taux de présentation des déchets triés. Dans les communes plus petites, un service de forte proximité assure à chaque commune la présence d'une dizaine de points de collecte (conteneurs). A l'inverse, sur le reste du territoire le service semble plus diffus. En dehors des principaux bourgs (Garlin, Marciac, Maubourguet, Vic en Bigorre...) où la collecte se fait de porte à porte, les villages ne disposent que de un ou deux points d'apport volontaire.

⁵ Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

Les déchetteries sont localisées dans les chefs lieux de canton. En forte augmentation depuis quelques années, notamment sur le Gers (4 nouvelles déchetteries depuis 1998) et les Pyrénées-Atlantiques, elles devraient encore doubler de nombre d'ici à 2007. Elles permettront de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages. Sur les cantons plus peuplés de la vallée de l'Adour, du département des Hautes-Pyrénées, une seule déchetterie sera créée cette année. Aucune autre n'est prévue dans l'immédiat, malgré une desserte qui semble insuffisante, notamment sur le canton de Castelnau-Rivière-Basse.



Le tri sélectif

La loi de 1993 fixait comme date butoir juin 2002 pour la mise en place du tri sélectif, avec pour conséquence la fermeture des décharges et l'organisation de filières de recyclage.

Le tri sélectif est en place sur l'ensemble du Pays⁶, à l'exception notable du secteur des Hautes-Pyrénées, où il est programmé pour 2004. Des problèmes financiers relatifs au faible volume traité sont invoqués pour expliquer ce retard. Les déchets du SICTOM du Val d'Adour restent donc pour l'instant acheminés vers la décharge de Benac (Sud Tarbes). Cette situation devrait inciter les différents SICTOM à se rapprocher, pour mutualiser leurs expériences et trouver des solutions communes de recyclage.

Sur les secteurs concernés, les filières de recyclage fonctionnent de manière satisfaisante. Pour les déchets verts par exemple, plusieurs centres de compostage sont ouverts, et cinq partenariats avec des agriculteurs ou coopératives agricoles permettent leur transformation en engrais.

Pour autant, deux difficultés restent en suspens pour le tri sélectif :

- L'éloignement des centres de tri et des centres d'enfouissement technique, dans l'attente de l'achèvement de la réorganisation des services départementaux : Illats (Bordeaux) pour le Gers, Tarbes pour les Hautes Pyrénées. Seul le syndicat des Pyrénées-Atlantiques dispose d'un centre de tri de proximité à Sévignacq. Pour les déchets dits « ultimes », les Syndicats départementaux disposent de décharges à Benac, Capvern, Mirande ou Oloron Ste Marie.
- le traitement sélectif des déchets professionnels. Les SICTOM n'ont vocation à collecter ce type de déchets, bien que les SICTOM du Gers et des Pyrénées Atlantique offre ce service pour de petites quantités. Concernant la gestion des déchets d'entreprises, le manque de coordination se fait particulièrement ressentir. L'élaboration d'un guide des déchets à l'usage des professionnels est en projet par le Pays du Val d'Adour. Une facturation par redevance et un travail de communication auprès des entreprises se met en place dans le Gers.

L'intercommunalité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers

| | Syndicats | Siège | Compétences | Délégation de services | Communes adhérentes | Ordures traitées |
|----------------------------|---|--------------|---|---|----------------------------|-------------------------------|
| Pyrénées Atlantique | SIECTOM Coteaux Béarn Adour | SEVIGNACQ | Collecte – Déchetterie - Traitement | Collecte (société privée COVED) déchetterie (société privée SURCA) et Traitement (SMDT) | 126 (dont CDC) 6 | 9 000 t/an et 2900 t/an triés |
| | SMTD du bassin Est (Syndicat Mixte des traitements des déchets) | PAU | Tri et Traitement des déchets du SICTOM Coteaux Béarn Adour | | Département | / |

⁶ Depuis 1999 pour les Pyrénées Atlantiques et 2002 pour le Gers

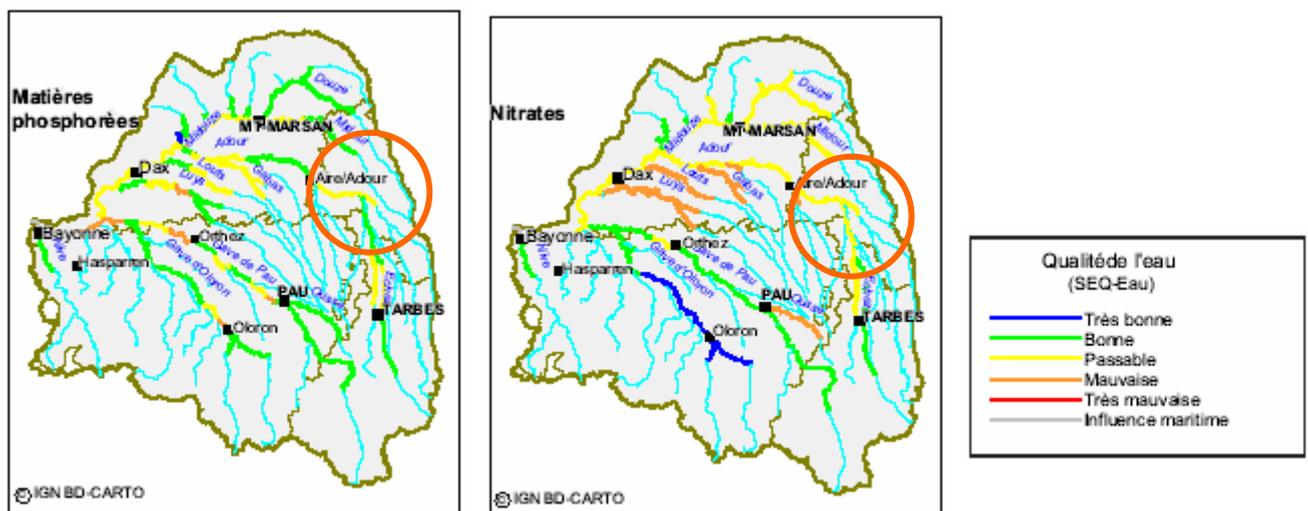
| | Syndicats | Siège | Compétences | Délégation de services | Communes adhérentes | Ordures traitées |
|------------------------|--|----------------|---|---|---|-------------------------|
| Hautes Pyrénées | SICTOM du Val D'Adour | VIC-EN-BIGORRE | Collecte - Déchetterie – Traitement | Traitement (société privée IPODEC) Compostage (société privée ROM) Collecte et Tri pour les communes des Pyrénées Atlantique (Société privée COVED) | 86 (dont 12 en Pyrénées Atlantiques) | Non disponible |
| Gers | SICTOM OUEST | NOGARO | Collecte - Traitement | Collecte (société privée COVED) | 87 | 10 000 t/an |
| | SMCD (Syndicat Mixte de Collecte des Déchets, ancien SICTOM sud de Mirande) | MIRANDE | Collecte – Déchetterie | Aucune | 92 | |
| | SMTOMA (Syndicat Mixte du Traitement des Ordures Ménagères et assimilées) | AUCH | Tri et traitement des déchets du SICTOM Ouest et SMCD | | Département | |

Le service de l'eau

Une qualité préoccupante

Une douzaine de Syndicats Intercommunaux sont responsables de la distribution de l'eau potable du Pays du Val d'Adour. La plupart délèguent leur service à une société privée, la Générale des Eaux ou la SATEG, qui sont approvisionnées par une eau d'origine diverse selon les secteurs du pays.

Qualité des eaux de surface du bassin Adour-Garonne et du Pays du Val d'Adour



Cette différence de provenance est à l'origine de fortes disparités dans la qualité de l'eau distribuée.

- L'Ouest du Val d'Adour dispose de peu de ressources en eau. Les cantons de Lembeye et Montaner sont ainsi approvisionnés par le SMNEP (Syndicat Mixte du nord-est de Pau) en eau de source et de forage de qualité, depuis les Pyrénées. Garlin est approvisionné par des forages du Gers, ainsi que récemment, par un forage propre en eau profonde (300m.). Un second est en projet, qui permettra au syndicat de Garlin de disposer d'une eau d'excellente qualité.
- La vallée de l'Adour et le versant gersois du Pays sont essentiellement approvisionnés par une centaine de stations de pompage au abords des cours d'eau. Ici, de manière cyclique, notamment en mai-juin après les semis agricoles, la pollution par l'atrazine rend l'eau impropre à la consommation. La distribution de l'eau fut d'ailleurs interdite par arrêté préfectoral en 1999 et 2000, sur plusieurs semaines.

Depuis, des solutions ont été mises en œuvre, à commencer par le renforcement de la recherche préventive des matières polluantes (services des DDASS) et la lutte contre les pollutions d'origine agricole (développement du programme « Fertimieux »...).

Syndicats d'Adduction d'Eau Potable du Pays du Val d'Adour

| | <i>Syndicat</i> | <i>Localisation</i> | <i>Compétence</i> | <i>Délégation de service</i> |
|-----------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|---|
| Hautes Pyrénées | SIAEP de Rivière Basse | Castelnau Rivière Basse | Distribution | Générale des Eaux |
| | SAEP Tarbes Nord (| Quelques communes du Sud Val d'Adour | Distribution | Générale des Eaux |
| | SAEP de LAFITOLE: | MAUBOURGUET | Distribution | Générale des Eaux |
| | SPIDE | | Distribution et production | procédure de délégation de service en cours |
| Pyr. Atlantique | Syndicat de GARLIN | GARLIN | Distribution pour 21 communes | Générale des Eaux |
| | Syndicat de LEMBEYE | LEMBEYE | Distribution pour 23 communes | Société SATEG |
| | Syndicat de MONTANER | MONTANER | Distribution pour 13 communes | Société SATEG |
| Gers | Syndicat | MARCIAC | | |
| | | PLAISANCE | | |
| | | VILLECOMTAL | | |
| | | RISCLE | | |
| | | BARCELONNE / GERS | | |
| | | VIELLA | | |

Par ailleurs, de nouveaux investissements ont été réalisés pour assurer une meilleure qualité des eaux distribuées, tels les forages en eau profonde à Riscle ou Garlin et les unités de traitement des eaux avant distribution. Ces efforts sont particulièrement visibles sur les communes du Pays comprises dans les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Ces nouveaux services ont souvent conduit à une augmentation considérable du coût de l'eau, sans qu'il puisse être répercuté proportionnellement sur le prix de l'eau payé par les consommateurs. Cette situation laissait penser lors des Etats Généraux de l'Adour, en 2002, qu'il serait souhaitable de mutualiser le prix de l'eau à l'échelle du bassin de l'Adour, afin de gommer les disparités de prix.

Gestion de la réserve en eau

On compte dans le val d'Adour plusieurs centaines de points de prélèvements agricoles, pour l'irrigation de la culture du maïs. Ces derniers consomment près de 80% des eaux prélevées en période d'étiage dans la vallée de l'Adour (observatoire de l'eau). La ressource en eau est désormais insuffisante : l'Adour est un bassin versant déficitaire. Les pénuries d'eau sont fréquentes en été et aggravent les problèmes de pollution du Val d'Adour. Le secteur des Pyrénées-Atlantiques est cependant moins affecté, en raison d'une moindre irrigation agricole.

Dans ce contexte, la campagne d'irrigation et la distribution en eau potable reposent aussi sur la capacité des services publics à gérer une pénurie éventuelle.

Dans ce domaine, des progrès ont été réalisés ces dernières années avec la mise en place du SDAGE⁷ Adour-Garonne et des Missions Inter Service de l'Eau (MISE) au niveau de chaque département. Ainsi, ont pu être réalisés ces dix dernières années un tableau de bord Adour pour gérer la ressource, la mise en œuvre d'un Plan de Gestion des Etiages (qui concerne la quasi-totalité du Pays du Val d'Adour), un meilleur encadrement des prélèvements agricoles (installation de compteurs aux points de pompage, plan d'économie d'eau « Irrimieux »), un programme de stockage des eaux (réalisation en 1993 d'un réservoir en amont de la rivière Le Louette) et de surveillance et d'alerte (300 points de mesures automatiques des débits présents sur le Pays du Val d'Adour).

Si les rivières réalimentées grâce à des bassins de stockage n'ont pas eu à subir de restriction, il n'en est pas de même pour les rivières gersoises non réalimentées (Adour et Midouze par exemple). A Aire- sur-l'Adour en 2002, la côte d'alerte a été franchie dès le 3 juillet pour une durée de 31 jours, avec pour conséquence le déclenchement d'un plan de crise « sécheresse ».

Inversement, l'Adour gersois est entièrement couvert par un Plan de Surface submersible⁸, approuvé dès 1960. Il manque aujourd'hui de le transformer en Plan de Prévention des Risques Inondation afin de moderniser les services d'alerte et de prévention. La veille hydraulique s'appuie sur le réseau d'annonce des crues, reposant sur 3 stations de jaugeage dans le Val d'Adour. Les données sont télétransmises toutes les deux heures au poste central de Pau, et en continu au-delà du seuil d'alerte.

⁷ Géré par un établissement public, « l'Institut Adour »,

⁸ Les crues de l'Adour sont hivernales

Un enjeu d'informations

Si des mesures sont prises pour protéger et améliorer la ressource en eau sur l'ensemble du Pays du Val d'Adour, on observe une plus forte disparité dans la mobilisation des collectivités et services pour l'information du public des risques liés à l'eau (pollution, sécheresse, inondation).

Les collectivités des départements des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées semblent à ce sujet les mieux loties : les MISE offrent un service d'information satisfaisant, plusieurs bulletins d'information ont été créés. On citera notamment celui du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (H2O) et le Bulletin de l'observatoire de l'eau des pays de l'Adour (Aquadour).

A contrario dans le Gers, l'accès à l'information semble plus difficile. Pour exemple, la mise en place de plan d'alerte et de secours en cas d'inondation n'existe pas.

Les services d'assainissement

Du fait de carte d'aptitude du sol qui couvre le Val d'Adour, l'assainissement est une compétence transférée aux communes. Ce service est majoritairement assuré en régie par des communes. Seules deux Communautés de Commune ont une compétence en assainissement.

L'assainissement collectif n'est assumé par la collectivité que pour les principaux bourgs du pays. Aussi, dans la majorité des villages, l'assainissement individuel revêt une importance particulière.

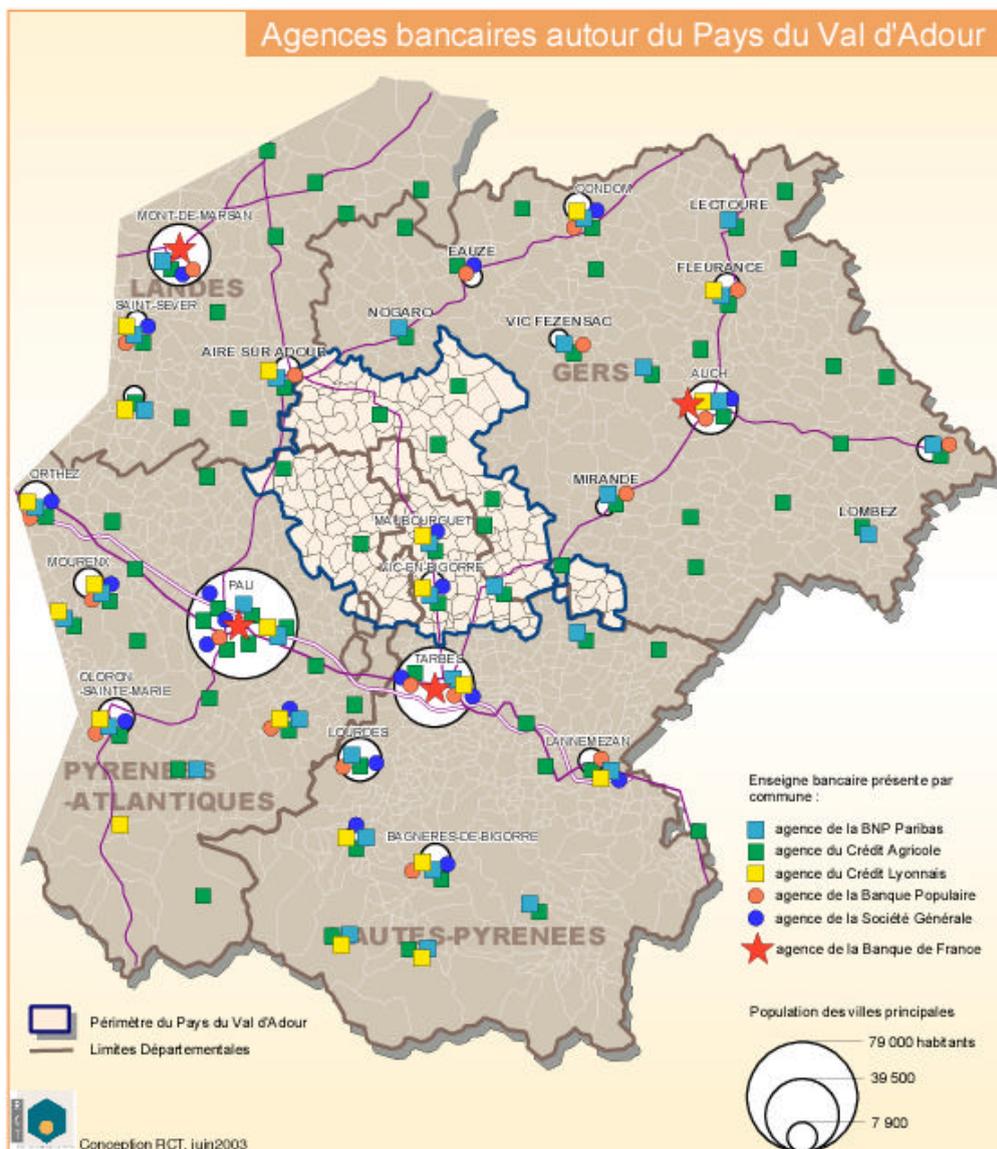
Il mobilise pourtant peu les collectivités, alors que la loi sur l'eau de 1992 fait obligation aux communes de prendre pour compétence et d'installer au plus tard avant le 31 décembre 2005 un Service Public d'Assainissement Non collectifs (SPANC). Ces SPANC proposent un nouveau service à la population : ils délivrent des conseils pour la conception des dispositifs individuels d'assainissement, assurent un contrôle, coordonnent les programmes de réhabilitation des installations polluantes...

Seules les communautés de Commune « Bastides et vallons du Gers » et « Monts et vallées de l'Adour » ont pris à ce jour la compétence du SPANC. Dans les Pyrénées-Atlantiques, le canton de Garlin envisageait de prendre la compétence en 2003.

Mais surtout, un projet de création d'un Syndicat d'Assainissement du Val d'Adour, regroupant la totalité des communes du Pays est à l'étude pour offrir un SPANC.

Un service bancaire peu concurrentiel

Bien que rendu pour l'essentiel par des groupes privés et constituant un secteur très concurrentiel, le service bancaire joue un rôle clé dans la vie quotidienne des Français. En effet, ceux-ci doivent obligatoirement disposer d'un compte bancaire pour percevoir leur salaire, les prestations sociales...



Seul un réseau bancaire national maille l'ensemble du territoire du Val d'Adour. Traditionnellement très présent en milieu rural, ce réseau est présent dans 10 des 12 chefs-lieux de cantons du territoire (manquent Castelnau et Montaner). Seules les villes de Vic et Maubourguet accueillent des agences d'autres banques, offrant aux habitants haut-pyrénéens du Pays une capacité de choix et de mise en concurrence dont ne disposent pas les autres. En effet, les parties gersoises et béarnaises du Pays dépendent pour l'accès à la plupart des réseaux bancaires d'agglomérations extérieures au territoire : Aire-sur-l'Adour, Pau, Vic-Fézensac, Mirande...

Enfin, les établissements de la Banque de France, service public de l'Etat, ne sont présents que dans les préfectures, comme cela est le cas dans la grande majorité des départements ruraux. Le mouvement de restructuration profonde de la Banque de France annoncé en 2002 ne devrait ainsi pas toucher le Val d'Adour, des garanties ayant été données pour que chaque département conserve au moins un établissement.